Soixante-dix-neuvième année. — N° 204. Le Numéro : 4 francs. Samedi 30 Août 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-1625 du 29 août 1947 visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande (p. 8630).

Loi n° 47-1626 du 29 août 1947 tendant à compléter l'article 3 de la loi du 5 avril 1947 relative au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés (p. 8631).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 47-1627 du 18 août 1947 tendant à modifier le décret du 31 mai 1947 fixant la composition et les attributions du conseil supérieur de la défense nationale (p. 8631).

Arrêté du 14 août 1947 portant dissolution du groupement d'achat des viandes et dérivés des bestiaux et chevaux (p. 8631).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, acceptation de démissions, admissions à la retraite, réintégrations, mises en disponibilité, fin de stage, licenciement et radiation des cadres :

Greffiers (p. 8631).

Administration pénitentiaire (p. 8631).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 26 août 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8633).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 23 août 1947 portant élévation de classe, nominations et intégrations dans les cadres (administration préfectorale et conseils de préfecture) (p. 8633).

Ministère de la guerre.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 8634).

Arrêté portant nomination du vice-président du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique (p. 8634).

Arrêtés portant mise hors cadres d'officiers des affaires militaires musulmanes (p. 8634).

Arrêtés portant titularisations, révocation et conférant l'honorariat (personnels civils extérieurs et corps des interprètes militaires de réserve) (p. 8634).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 8634).

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1947) (rectificatif) (p. 8635).

Ministère de la marine.

Arrêté portant promotion dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes (p. 8636).

Liste des candidats admis à prendre part au concours des 15, 16, 17 et 18 septembre 1947 (épreuves du premier degré) pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes (p. 8636).

Liste des désignations pour campagne des maîtres et seconds maîtres électriciens (p. 8636).

Ministère de l'air.

Arrêté du 27 août 1947 fixant la composition du cabinet du ministre (p. 8635).

Décret portant fixation de date de prise de rang (active et réserve) (p. 8636).

Arrêté portant nomination d'un avocat du ministère de l'air (p. 8636).

Liste nominative des candidats admis à l'école des officiers mécaniciens de l'air en 1947 (p. 8636).

Ministère des finances.

Arrêté du 20 août 1947 fixant le montant maximum des prêts à moyen terme aux petits industriels et commerçants consentis par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel (p. 8640).

Ministère de l'économie nationale.

Décret n° 47-1628 du 28 août 1947 portant réaménagement provisoire du niveau des prix (p. 8637).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 22 août 1947 modifiant l'arrêté du 4 avril 1947 relatif au forfait gare-moulin non raccordé à la voie ferrée ou à la voie d'eau dans le département des Bouches-du-Rhône (p. 8639).

Arrêtés du 26 août 1947 portant ouverture de crédits à titre de fonds de concours (p. 8639).

Arrêtés portant nominations, renouvellement de détachement, mutations, réintégration :

Administration centrale (p. 8639).

Eaux et forêts (p. 8639).

Personnel des haras nationaux (p. 8640).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'études agricoles du second degré (p. 8640).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 11 juillet 1947 fixant la date de cessation des dispositions de l'acte dit décret du 12 août 1941 relatif aux conditions spéciales de recrutement en qualité de professeur d'éducation physique des prisonniers de guerre 1939-1945 (p. 8637).

Arrêté portant mise en disponibilité (administration générale) (p. 8637).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté du 11 août 1947 portant remise de débet (p. 8639).

Arrêté portant nomination de l'agent comptable liquidateur de la régie Air-Afrique (p. 8639).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 28 août 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8640).

Arrêté du 25 août 1947 approuvant l'arrêté du 11 avril 1947 du gouverneur de la Réunion reportant sur l'exercice 1947 les fonds de travaux complémentaires non employés des exercices antérieurs (p. 8641).

Arrêtés portant maintien en disponibilité, acceptation de démissions, mises en congé, révocation, attribution de rappels pour services militaires et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration générale (p. 8641).
Eaux et forêts des colonies (p. 8641).
Eaux et forêts de l'Indochine (p. 8641).
Stagiaires de l'administration coloniale (p. 8641).
Transmissions coloniales (p. 8641).
Vétérinaires des colonies (p. 8641).

Tableaux d'avancement et *arrêtés* portant promotions (services de l'agriculture et services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies et transmissions coloniales) (p. 8641).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 1er juillet 1947 nommant le secrétaire général adjoint du conseil supérieur de la sécurité sociale (p. 8643).

Arrêté du 20 août 1947 autorisant à fonctionner une institution de prévoyance (p. 8643).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 25 août 1947 concernant la date de l'examen d'entrée aux écoles préparant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute (p. 8643).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 23 juin 1947 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires (p. 8643).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 8643).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de bureau. — Réunions de bureau et de commission (p. 8644).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 8645).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 107

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 29 août 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1913).

LOIS

LOI n° 47-1625 du 29 août 1947 visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Un plan de congélation de la viande de production métropolitaine est établi chaque année par le ministre chargé du ravitaillement et après consultation du conseil national de la viande.

Un plan de congélation est complété, le cas échéant, par un plan d'importation de viandes congelées, établi dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Art. 2. — La viande congelée de production métropolitaine ou provenant de l'importation est stockée dans des entrepôts frigorifiques dans les conditions fixées par la présente loi.

Les décisions autorisant la mise en consommation de la viande congelée sont prises par le ministre chargé du ravitaillement chaque fois que cette mesure est rendue nécessaire par l'insuffisance des approvisionnements en viande fraîche ou par une hausse injustifiée du prix de la viande sur pied.

Art. 3. — Les opérations d'achat du bétail nécessaire à la réalisation du plan et les opérations de congélation et de mise à l'entrepôt des viandes sont assurées, sous le contrôle du ministre chargé du ravitaillement ou de ses représentants, par des sociétés de professionnels (mutuelles d'achat des bouchers, coopératives ouvrières de boucheries, associations de producteurs, etc) dans des conditions qui seront fixées, après consultation du conseil national de la viande, par un décret portant règlement d'administration publique; celui-ci fixera notamment les conditions dans lesquelles des avances pourront être consenties aux sociétés ci-dessus.

Des conventions particulières passées entre le ministre chargé du ravitaillement, les sociétés ci-dessus et les établissements frigorifiques fixeront les conditions techniques des opérations et les prix auxquels les viandes pourront être vendues à la sortie des établissements et entrepôts frigorifiques, compte tenu du prix de revient des viandes et les dépenses occasionnées par la congélation et la mise à l'entrepôt.

Dans la métropole et l'Union française, l'Algérie exceptée, les achats de bétail, nécessaires à l'exécution des conventions prévues à l'alinéa précédent, seront effectués aux prix fixés par les arrêtés de taxation et, s'il n'en existe pas, aux cours pratiqués dans la région à l'époque considérée.

Art. 4. — Au cas où il s'avérerait impossible de couvrir les besoins prévus au plan de congélation au moyen des conventions prévues à l'article précédent, ou par toutes conventions de gré à gré, le ministre chargé du ravitaillement se procurera les quantités de bétail nécessaires par le moyen des achats prioritaires prévus par la loi du 4 octobre 1946.

Art. 5. — Les établissements frigorifiques sont tenus de mettre à la disposition des sociétés de professionnels ou du ministre chargé du ravitaillement dans le cas prévu à l'article précédent les capacités de congélation ou de mise à l'entrepôt qui leur ont été assignées pour l'exécution du plan de congélation.

Pour assurer l'exécution de cette obligation, le préfet peut, en cas de besoin, ordonner la réquisition desdites capacités au profit des sociétés de professionnels ou du ministre chargé du ravitaillement. Cette réquisition peut être assurée pour toute la durée de l'application de la présente loi, dans les conditions fixées par la loi du 11 juillet 1938, sans que l'indemnité de réquisition puisse excéder le payement du prix du loyer des locaux occupés.

Art. 6. — Pour le ravitaillement en viande fraîche des grands centres urbains du 1er janvier au 30 juin 1948, le Gouvernement pourra demander aux producteurs, après consultation des fédérations d'exploitants agricoles, et dans certains cas déterminés ci-dessous, de prendre des engagements de livraison proportionnels à l'importance de leur production.

Ces engagements de livraison seront obligatoirement souscrits, avant le 15 novembre 1947, par les producteurs qui engraissent du bétail à l'herbe ou à l'auge, lorsque ceux-ci exploitent des prairies naturelles et artificielles d'une étendue supérieure à cinq hectares, ou bien n'ont livré en 1946-1947 que des quantités insuffisantes en céréales ou produits laitiers.

Au cas où les engagements prévus à l'alinéa ci-dessus n'auraient pas été souscrits et où les signataires de ces engagements n'y feraient pas honneur, le décret prévu par l'article 6 de la loi du 4 octobre 1946 pourra être pris et appliqué, en ce qui les concerne, après simple consultation des organismes de producteurs groupés dans leur syndicat.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 août 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil, ministre des affaires étrangères par intérim,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

LOI n° 47-1626 du 29 août 1947 tendant à compléter l'article 3 de la loi du 5 avril 1947 relative au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 3 de la loi du 5 avril 1947 relative au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés, est ainsi modifié:

« Si le département ne compte qu'un siège de conseiller élu dans le cadre départemental, l'Assemblée nationale proclame élu le candidat désigné par le même parti ou organisation politique que le conseiller à remplacer et choisi, soit parmi les députés ou conseillers généraux du département, soit parmi les délégués élus au collège électoral ayant procédé à l'élection du conseiller dont le siège est vacant ».

La présente loi sra exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 août 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 47-1627 du 18 août 1947 tendant à modifier le décret du 31 mai 1947 fixant la composition et les attributions du conseil supérieur de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 31 mai 1947 fixant la composition et les attributions du conseil supérieur de la défense nationale;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 31 mai 1947 susvisé est ainsi modifié:

« *Art.* 1er. — Le conseil supérieur de la défense nationale comprend:

« Le Président de la République, président.

« Le président du conseil des ministres, vice-président.

« Le ministre d'Etat, président du conseil du plan.

« Le ministre de la guerre.

« Le ministre de la marine.

« Le ministre de l'air.

« Le ministre de la France d'outre-mer.

« Le ministre des affaires étrangères.

« Le ministre de l'intérieur.

« Le ministre des finances.

« Le ministre de l'économie nationale.

« Le ministre de l'industrie et du commerce.

« Le ministre des travaux publics et des transports.

« Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre d'Etat, président du conseil du plan, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre de l'air, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre de l'économie nationale, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des travaux publics et des transports et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat,
FÉLIX GOUIN.
Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.
Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.
Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.
Le secrétaire d'Etat, à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

Dissolution du groupement national d'achat des viandes et dérivés des bestiaux et chevaux.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, et notamment l'article 49;

Vu les articles 1er et 7 de l'acte dit loi du 23 octobre 1941 sur l'organisation du ravitaillement;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 28 février 1947 maintenant en vigueur certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946;

Vu l'arrêté du 24 avril 1947 du ministre de l'agriculture, ordonnant la dissolution du groupement national d'achat des viandes dérivés des bestiaux et chevaux en ce qui concerne les chevaux et bestiaux,

Arrête:

Art. 1er. — La dissolution du groupement national d'achat des viandes et dérivés des bestiaux et chevaux est ordonnée, en ce qui concerne tous produits carnés de ravitaillement, à compter du 1er juillet 1947.

Art. 2. — La désignation du liquidateur devra être effectuée en conformité des statuts. Les opérations de liquidation seront poursuivies en accord avec le commissaire du gouvernement et soumises au visa préalable du contrôleur d'Etat ou de son délégué.

Art. 3. — Le secrétaire général au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 août 1947.

PAUL RAMADIER.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Greffiers.

Par arrêté en date du 27 août 1947, est nommé greffier au tribunal de première instance de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), M. Alexandre (Gérard), en remplacement de M. Benassy, dont la démission a été acceptée.

Par arrêté en date du 26 août 1947 sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 23 août 1947, M. Romain, greffier au tribunal de Pontoise (Seine-et-Oise) (art. 8 de la loi du 14 avril 1924).

A compter du 7 septembre 1947, M. Delamare, greffier au tribunal d'Evreux (Eure) (art. 29 de la loi du 14 avril 1924).

A compter du 22 septembre 1947, M. Aranda, greffier au tribunal de Tarbes (Hautes-Pyrénées) (art. 29 de la loi du 14 avril 1924).

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 26 août 1947:

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 22 juillet 1947: M. Chaminan (Henri), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Montluçon (application des dispositions de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924).

A compter du 26 juillet 1947: Mme Goya, née Pereur (Marie-Louise), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Rouille (application des dispositions de l'article 22, paragraphe 1er, de la loi du 14 avril 1924).

A compter du 1er octobre 1947: M. Moinier (Adrien), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Angers (application des dispositions de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924).

A compter du 3 octobre 1947: M. Chatry (Alcide), premier surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt d'Angers (application des dispositions de l'article 8, paragraphes 2 et 79, de la loi du 14 avril 1924).

Est nommé commis (1e classe):

Au centre pénitentiaire de Pithiviers: M. Lavie (Georges), commis auxiliaire au centre pénitentiaire de Pithiviers.

Sont nommés surveillants chefs:

A la maison d'arrêt de Lorient (1re classe): M. Jan (Théophile), surveillant chef (1re classe) à la maison d'arrêt de Pontivy (nécessité de service).

A la maison d'arrêt de Pontivy (3e classe): M. Fevre (Jean), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Sont nommés surveillants chefs adjoints:

Au centre pénitentiaire de Noé (3e classe): M. Boufgnoux (Pierre), surveillant chef adjoint (3e classe) d'établissement pénitentiaire, maintenu provisoirement à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane (nécessité de service).

Au centre pénitentiaire de Jargeau (3e classe): M. Danesi (François), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes (nécessité de service).

A la maison centrale de Fontevrault (2e classe): M. Chataignier (Guy), surveillant chef adjoint (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré (nécessité d'ordre).

A la maison de correction de Marseille (3e classe): M. Pages (Denis), surveillant-chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt d'Avignon.

A la maison d'arrêt d'Avignon (2e classe): M. Bernard (François), surveillant-chef adjoint (2e classe) à la maison de correction de Marseille.

A la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (3e classe): M. Hallet (Pierre), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Rennes.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré (3e classe): M. Brunet (Roger), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt d'Orléans.

Au centre pénitentiaire de Pithiviers (3e classe): M. Roger (Louis), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Fougères.

A la maison d'arrêt de Dijon (3e classe): M. Jot (Roger), surveillanta (5e classe) à la maison d'arrêt de Dijon.

Est nommée, par nécessité de service, surveillante-chef adjointe (3e classe):

Au centre pénitentiaire de Jargeau: Mlle Desage (Jeanne), surveillante-chef adjointe (3e classe) au centre pénitentiaire de Rouille.

Est rapporté, sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 2 juin 1947 en tant qu'il nomme surveillant-chef adjoint (3e classe):

Au centre pénitentiaire de Jargeau: M. Jazon (Marcel), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Nevers.

Est rapporté l'arrêté du 2 juin 1947 en tant qu'il nomme surveillant-chef adjoint (3e classe):

Au centre pénitentiaire de Carrère: M. Richard (Charles), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Douai, qui est nommé surveillant-chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de Douai.

Est rapporté, sur la demande de l'intéressé, l'arrêté du 13 janvier 1947 en tant qu'il nomme:

A la maison d'arrêt du Blanc: M. Doucet (Emile), surveillanat (1e classe) à la maison d'arrêt de Limoges.

Sont réintégrés en qualité de surveillants:

A la maison centrale de Fontevrault (4e classe): M. Gabard (Rémy), placé dans la position de disponibilité par arrêté du 20 septembre 1946.

A la maison d'arrêt de la Santé (5e classe): M. Marsaudon (Robert), placé dans la position de disponibilité par arrêté du 20 septembre 1946.

Sont nommés, par nécessité de service, surveillants:

A la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne:

M. Agostini (Pierre), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes.

A la maison d'arrêt de Lorient:

M. Le Bellec (Mathurin), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Pontivy.

M. Bourilin (André), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

M. Bassal (Albert), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Redon.

M. Breltvet (Jean), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Redon.

M. Lorievre (Frédéric), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Vannes.

Au centre pénitentiaire du Vigeant:

M. Berger (Robert), surveillant (6e classe) au centre pénitentiaire de Rouille.

M. Joyeux (Marcel), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Bressuire.

M. Demail (Moïse), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Poitiers.

A la maison centrale de Melun:

M. Paillard (Albert), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de la santé.

Sont nommés, sur leur demande, surveillants:

A la maison d'arrêt de la santé:

M. Chateau (Victor), surveillant (4e classe) à la maison de correction de Versailles.

M. Zanon (Victor), surveillant (5e classe) aux prisons de Fresnes.

Est nommé, par mesure d'ordre, surveillant (1e classe):

A la maison d'arrêt de Tarbes: M. Jacquemin (Robert), surveillant (1e classe) à la maison centrale d'Eysses.

Sont nommés, par nécessité de service surveillants stagiaires:

A la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne: M. Faggianelli (Paul), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Marseille-« Beaumettes ».

Au centre pénitentiaire du Vigeant: M. Clément (Alexandre), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Poitiers.

A la maison d'arrêt de Lorient: M. Croguennoc (Paul), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Rouen.

Sont nommés, sur leur demande, surveillants stagiaires:

A la maison d'arrêt d'Arras: M. Leroy (Pierre), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Soissons.

A la maison d'arrêt de Digne: M. Duclet (Simon), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Sorgues.

Est nommée, par nécessité de service, surveillante:

Au centre pénitentiaire de Jargeau: Mme Jori (Alice), surveillante (6e classe) à la maison d'arrêt de Marseille-« Baumettes ».

Sont nommées surveillantes de petit effectif:

A la maison d'arrêt d'Alençon (2e classe): Mme Marion (Denise), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt de Montfort-sur-Meu.

A la maison d'arrêt de Bernay (2e classe) Mme Rogelin (Marcelle), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt d'Epernay.

A la maison d'arrêt de la Réole (3e classe): Mme Meozzi, née Chibaudo (Marguerite).

A la maison d'arrêt de Tarbes (1re classe): Mme Pefaur (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Montbrison.

Sont placés, sur leur demande, dans la position de disponibilité:

M. Aubin (Achille), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

M. Lewille (Cyrille), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Douai.

M. Wuibaut (Irénée), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Sont acceptées les démissions de:

M. Begon (Jean), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Roanne.

M. Tastevin (Roger), surveillant chef adjoint (4e classe) à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

M. Pruvost (Marcel), ex-surveillant à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

Il est mis fin au stage de:

M. Demacon (Francis), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Perpignan.

M. Donsimoni (Pierre), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

M. Frappier (Elie), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Nantes.

M. Lechon (Antonio), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Mauzac.

Lemaire (Jean), surveillant stagiaire aux prisons de Fresnes.

Est licencié par mesure disciplinaire:

M. Beneteau (Robert), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Est rayé des cadres:

Mme Baudin (Renée), ex-surveillante de petit effectif à la maison d'arrêt de Toul.

Par arrêté en date du 26 août 1947, sont nommés surveillants (6e classe), cadre complémentaire, à compter du 1er juillet 1945:

M. Janssens (Eugène), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Loos.

M. Thibaut (Julien), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Par arrêté en date du 26 août 1947, sont nommés surveillants stagiaires:

Au centre pénitentiaire de Carrère: MM. Boutolleau (Marius), Geneste (Joseph), Grandner (Joseph), Maupome (Eugène), Raynaud (Georges), surveillants auxiliaires au centre pénitentiaire de Carrère.

A la maison centrale d'Eysses: M. Soulage (Pierre), surveillant auxiliaire à la maison centrale d'Eysses.

Au centre pénitentiaire des Hauts-Clos, à Troyes: MM. Faivre (Marcel), Fournet (Lucien), Moutot (Eugène), Pena (Vincent), Viéville (Robert), surveillants auxiliaires au centre pénitentiaire des Hauts-Clos, à Troyes.

A la maison d'arrêt de Loos: MM. Bauduin (Auguste), Boucher (André), surveillants auxiliaires à la maison d'arrêt de Loos.

Au centre pénitentiaire de Séclin: M. Boucko (Julien), surveillant auxiliaire au centre pénitentiaire de Séclin.

A la maison d'arrêt d'Avesnes: M. Delannoy (Arthur), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: MM. David (Georges), Farguette (Roger), surveillants auxiliaires au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison d'arrêt de Marseille « Baumettes »: MM. Giorgi (Jean), Librat (Marcel), Richard (Abel), surveillants auxiliaires au centre pénitentiaire de Marseille « Baumettes ».

A la maison d'arrêt de Nîmes: M. Pierredon (Siméon), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Nîmes.

A la maison d'arrêt de la Santé: MM. Brancotte (Georges), Géraud (Ernest), Kraemer (Georges), Tady (Albert), surveillants auxiliaires à la maison d'arrêt de la Santé.

Aux prisons de Fresnes: M. Derache (René), surveillant auxiliaire aux prisons de Fresnes.

Au fort de Charenton: M. Fauret (Pierre), surveillant auxiliaire au fort de Charenton.

A la maison d'arrêt de Versailles: M. Delplace (Emile), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Versailles.

A la maison d'arrêt de Fontainebleau: M. Derangère (Roger), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Fontainebleau.

Au centre pénitentiaire du Vigeant: M. Dupuis (Albert), surveillant auxiliaire au centre pénitentiaire du Vigeant.

A la maison d'arrêt de Mulhouse: M. Wassmer (Marcel), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Mulhouse.

Au centre pénitentiaire de Noé: M. Didier (Joseph), surveillant auxiliaire au centre pénitentiaire de Noé.

Au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe: M. Laurens (Marcel), surveillant auxiliaire au centre pénitentiaire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décrets du 26 août 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 26 août 1947, rendus sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 29 juillet 1947 portant que les nominations et promotions ci-après sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature des présents décrets :

Au grade de commandeur.

MM.

Desplats (Fernand-Jean-Joseph-Henri), administrateur de 3e classe, directeur adjoint de la santé publique du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne. Officier du 23 septembre 1940.

Miche de Malleray (Lucien-Jean-Bruno-Marie), administrateur de 3e classe, délégué du district de Reinickendorf au gouvernement militaire du Grand Berlin. Officier du 2 décembre 1937.

Au grade d'officier.

MM.

Gabriel (Eugène-François), administrateur de 4e classe, chef de la section assurances sociales à la division affaires sociales du comité exécutif de Vienne (Autriche). Chevalier du 27 décembre 1923.

Montebeyrie (Alfred-Roger), administrateur de 1re classe, directeur général des affaires administratives du groupe français du conseil de contrôle à Berlin. Chevalier du 28 mars 1932.

Layeillon (Henri-Louis-Georges), directeur de l'agriculture et du ravitaillement du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne. Chevalier du 26 juillet 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Dechamp (Cyrille-André-Achille), administrateur de 5e classe, directeur adjoint de la division travail du groupe français du conseil de contrôle à Berlin; 34 annuités de services militaires et de pratique professionnelle.

Lemoine (Charles-Léon-Albert), administrateur de 4e classe, adjoint au chef de la sécurité publique de la mission de contrôle en Autriche; 37 annuités de services civils et militaires.

Tezenas du Montcel (René-François), administrateur de 3e classe, chef de la section charbon à la division production industrielle du groupe français du conseil de contrôle à Berlin; 37 annuités de services militaires et de pratique professionnelle.

Auboyneau (Jacques), administrateur de 2e classe, directeur des finances du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne; 19 ans 3 mois de services civils. Titres exceptionnels: fonctionnaire d'une haute conscience professionnelle, qui occupe avec distinction le poste de directeur des finances du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne. Ses qualités d'intelligence et de méthode se sont utilement employées à favoriser le retour à une vie monétaire et financière normale. A contribué ainsi à établir un contrôle efficace de l'économie de la zone française.

Mercier (André-Max), chargé de mission, adjoint au chef du service du personnel du budget et du contentieux du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes; 24 annuités 1 mois 28 jours de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels: outre ses titres de guerre et ceux acquis dans la résistance, M. Mercier a rendu les services les plus éminents dans la mise sur pied, dans des conditions difficiles, d'un plan de sécurité sociale pour les personnels du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, la création et l'organisation du service du contentieux, du service médico-social et la création du groupement de prévoyance des personnels du commissariat général, dont il assume la direction, faisant ainsi preuve de qualités exceptionnelles d'initiative et d'organisation.

Mme Richoch, née Brest-Dufour (Raymonde), administrateur de 2e classe, chef du service du personnel du budget et du contentieux du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes; 22 annuités de services civils.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 23 août 1947 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Joblon (André), sous-préfet de 3e classe, chargé de mission à la direction générale de la sûreté nationale, est élevé à la 2e classe de son grade et maintenu en position de service détaché.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Grand (Jean), chef de cabinet du préfet de la Drôme, est nommé sous-préfet de 3e classe hors cadres.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Taunay (Jacques), sous-préfet de 3e classe, directeur du cabinet du préfet du Bas-Rhin, est nommé sous-préfet de Figeac (3e classe), en remplacement de M. Broue, nommé secrétaire général de la préfecture du Lot.

Décret du 23 août 1947 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Jalran (Charles), secrétaire général de la préfecture de la Lozère (3e classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Charente (2e classe), en remplacement de M. Maccioni, nommé directeur du cabinet du préfet de la Réunion.

M. Parat (Maurice), chef de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Lozère (3e classe), en remplacement de M. Jalran, nommé secrétaire général de la préfecture de la Charente.

Décret du 23 août 1947 portant intégration d'un sous-préfet et nomination en qualité de secrétaire général.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Achiary (André), délégué dans les fonctions de sous-préfet de 2e classe à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, est intégré dans les cadres de l'administration préfectorale en qualité de sous-préfet de 2e classe et nommé secrétaire général de la préfecture de la Manche, en remplacement de M. Marant, nommé directeur du cabinet du préfet de la Martinique.

Décret du 23 août 1947 portant intégration dans le corps préfectoral.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Leroux (Alfred), délégué dans les fonctions de sous-préfet d'Uzel (3e classe), est intégré dans le corps préfectoral en qualité de sous-préfet de 3e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Décret du 23 août 1947 portant intégration dans le corps préfectoral.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Gobin (Alexi), délégué dans les fonctions de sous-préfet de Montdidier (3e classe), est intégré dans le corps préfectoral en qualité de sous-préfet de 3e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Décret du 23 août 1947 portant intégration dans le corps préfectoral.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Roulot (Jean), délégué dans les fonctions de sous-préfet de Jonzac (3e classe), est intégré dans le corps préfectoral en qualité de sous-préfet de 3e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Vigué (Raymond), sous-préfet hors classe, délégué dans les fonctions de vice-président du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Martinique.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Par décret en date du 23 août 1947:

M. Roussel (André), administrateur de 2e classe des colonies, est nommé sous-préfet hors classe.

M. Roussel (André), sous-préfet hors classe, est nommé secrétaire général à la préfecture de la Guyane.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Joseph (Georges), sous-préfet d'Abbeville (1re classe), est élevé à la hors-classe de son grade et nommé secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un secrétaire général.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Gey (Marcel), sous-préfet de 1re classe en service détaché, est nommé secrétaire général de la préfecture de Seine-Inférieure (hors classe), en remplacement de M. Dauzet, nommé préfet de l'Ariège.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un président de conseil de préfecture.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Vimeney (André), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, est nommé président du conseil de préfecture de la Guyane française.

Décret du 23 août 1947 portant nomination d'un président de conseil de préfecture.

Par décret en date du 23 août 1947, M. Parsi (Jean-Antoine), sous-préfet de 1re classe en service détaché, est nommé président du conseil de préfecture de la Martinique.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1947.

POUR OFFICIER

Infanterie.

Page 6783, 1re colonne, au lieu de: « Dewez (Jean-Baptiste), chevalier du 19 décembre 1934 », lire: « chevalier du 25 décembre 1929 »; 2e colonne, au lieu de: « Merlin d'Estreux de Baugrenier (Emmanuel-Ernest) », lire: « Merlin d'Estreux de Beaugrenier (Emmanuel-Ernest) ».

Arme blindée et cavalerie.

Page 6783, 3e colonne, au lieu de: « De Senigon de Roumefort du Cluzeau (Pierre-Louis-Marie) », lire: « De Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau (Pierre-Louis-Marie) ».

Train.

Page 6784, 1re colonne, au lieu de: « Calardelle (Joseph-Pierre) », lire: « Colardelle (Joseph-Pierre) ».

Corps du matériel.

Page 6784, 3e colonne, au lieu de: « Manet (Frédéric) », lire: « Nanot (Frédéric) ».

Service de santé.

Page 6785, 1re colonne, au lieu de: « Passager (Paul-François-Michel), médecin lieutenant-colonel, 32 ans de services », lire: « Passager (Paul-François-Michel), médecin lieutenant-colonel, 22 ans de services ».

Intendance.

Page 6785, 2e colonne, après « Picquart (Jean-Gaston), intendant militaire de 1re classe », ajouter: « chevalier du 29 décembre 1932 »; 2e colonne, au lieu de: « De Lignières (Xavier-Henri), etc., chevalier du 25 décembre 1939 », lire: « chevalier du 25 décembre 1929 », 3e colonne, au lieu de: « Rabecq (Maxime), etc., chevalier du 28 juin 1932 », lire: « chevalier du 28 juin 1935 ».

Recrutement.

Page 6786, 1re colonne, au lieu de: « Brit (Joseph-Cyprien) », lire: « Brit (Jacques-Cyprien) ».

Justice militaire.

Page 6786, 1re colonne, au lieu de: « Loireau (Roger), etc., 10 campagnes », lire: « 20 campagnes ».

POUR CHEVALIER

Infanterie.

Page 6787, 2e colonne, au lieu de: « Roquejoffre (Auguste-Désiré) », lire: « Roquejofre (Auguste-Désiré) »; au lieu de: « Charbonneau (Roger-Georges) », lire: « Charbonnau (Roger-Georges) »; au lieu de: « Cazez (Amédée-Emilien) », lire: « Cazes (Amédée-Emilien) ».

Arme blindée et cavalerie.

Page 6788, 1re colonne, au lieu de: « Madani ben Yahia Taouti », lire: « Madani ben Yahia ben Taouli ».

Génie.

Page 6788, 2e colonne, au lieu de: « Roun (Henri-Denis) », lire: « Roux (Henri-Denis) ».

Ecole polytechnique.

Le ministre de la guerre,

Vu le décret du 18 novembre 1944 portant réorganisation de la composition du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1945 nommant les membres du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique,

Arrête:

Art. 1er. — M. Boutet, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, remplira les fonctions de vice-président du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique pendant l'année scolaire 1947-1948.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 août 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

Mises « hors cadres » d'officiers d'active du corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Par arrêté du 5 juillet 1947, M. le capitaine d'active Lesourd (Michel-Hilaire), du corps des officiers des affaires indigènes musulmanes, est placé « hors cadres » à compter du jour de son embarquement et mis à la disposition du gouverneur de la Côte française des Somalis à Djibouti.

Par arrêté du 5 juillet 1947, M. le lieutenant d'active Pachet (Fernan-Aimé), du corps des officiers des affaires militaires musulmanes, est placé « hors cadres » à compter du jour de son embarquement et mis à la disposition du gouverneur général du Sénégal à Saint-Louis.

Par arrêté du 5 juillet 1947, M. le sous-lieutenant Happe (Michel-Maurice), du corps des officiers des affaires militaires musulmanes, est placé « hors cadres » à compter du jour de son embarquement et mis à disposition du gouverneur du Niger.

Personnels des services extérieurs.

Par arrêté du 23 juillet 1947, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs des transmissions dont les noms suivent sont titularisés dans les cadres complémentaires et nommés aux emplois ci-après, à compter du 1er juillet 1947:

Agents de bureau de 3e classe à 51.000 F.

Mlle Martin (Marcelle), commandement des transmissions de la 1re région.

Mme Massonnat (Geneviève), commandement des transmissions de la 1re région.

M. Bandet (François), commandement des transmissions de la 9e région.

Agent de bureau de 4e classe à 48.000 F.

Mme Fayel (Marguerite), direction centrale des transmissions et de la poste.

Par arrêté en date du 18 août 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, M. Weber (Lucien), rédacteur auxiliaire au bureau de recrutement de Mulhouse, est révoqué sans pension.

Corps des interprètes militaires de réserve.

Par décision en date du 25 août 1947 et par application des dispositions de l'article 25 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre, les interprètes militaires de réserve rayés des cadres, dont les noms suivent, ont été admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres:

M. le commandant Leroux (Gustave-Robert).

Les capitaines:

MM. Rust (Georges-Marie).
Sargenton (Charles-Hubert-Frédéric).
Wenning (Edmond).

Les lieutenants:

MM. Ballot (André-Pierre-Marcel).
Hubler (Louis-Célestin).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (année 1947).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1947:

POUR OFFICIER

Infanterie.

Page 6173, 2e colonne, n° 75, au lieu de: « Bertherèche de Menditte (Edouard-Marie) », lire: « Berterèche de Menditte (Edouard-Marie) ».

Direction des études et fabrications d'armement.

Page 6174, 3e colonne, n° 2, au lieu de: « de Larrigue (Jean-Baptiste-Marie-Joseph) », lire: « de Lagarrigue (Jean-Baptiste-Marie-Joseph) ».

Page 6175, 1re colonne, n° 2, au lieu de: « Potier de Courcy (Xanv-Pierre-Marie) », lire: « Potier de Courcy (Xavier-Pierre-Marie) »; n° 7, au lieu de: « Gouve (Henri-Jules-François) », lire: « Gouye (Henri-Jules-François) ».

Recrutement, statistique.

Page 6176, 1re colonne, n° 8, au lieu de: « Dupuy (Serge-Paul-Raoul) », lire: « Dupuy (Serge-Raoul) ».

POUR CHEVALIER

Gendarmerie.

Page 6177, 1re colonne, au lieu de: « Tassart (Marcel-Clément-Alfred) », lire: « Tassart (Marcel-Clément-Alfred), chef d'escadrons ».

Arme blindée et cavalerie.

Page 6178, 1re colonne, n° 22, au lieu de: « Patis d'Illiers (Jacques) », lire: « Patas d'Illiers (Jacques) »; n° 28, au lieu de: « Cler (Henri-Camille) », lire: « Clerc (Henri-Camille) »; n° 31, au lieu de: « Le Gall du Tertre (Alain-René-Louis) », lire: « Le Gall du Terbre (Alain-René-Louis) ».

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1947).

Rectificatif au *Journal officiel* des 12 et 13 juillet 1947.

1re légion « bis » de gendarmerie.

Page 6589, 1re colonne, n° 70, au lieu de: « Rotherel », lire: Botherel »; n° 73, au lieu de: « Giovo », lire: « Giovio ».

2e légion « bis » de gendarmerie.

Page 6591, 1re colonne, n° 135, au lieu de: « Desuel », lire: « Dusuel ».

3e légion « bis » de gendarmerie.

Page 6592, 2e colonne, n° 137, après « Mouchet (Simon-Jean-Désiré-François) », ajouter: « maréchal des logis chef ».

5e légion de gendarmerie.

Page 6594, 1re colonne, n° 57, au lieu de: « Gros », lire: « Cros »; n° 58, au lieu de: « Baulet », lire: « Raulet ».

2e légion de gendarmerie d'occupation.

Page 6599, 2e colonne, n° 68, au lieu de: « Subar », lire: « Subra ».

Territoires d'outre-mer.

Page 6602, 1re colonne, n° 92, au lieu de: « Tourette », lire: « Tourrette ».

Infanterie.

SOUS-OFFICIERS

Page 6605, 3e colonne, n° 713, au lieu de: « Gario (Joseph) », lire: Cario (Joseph) ».

Page 6606, 1re colonne, n° 818, au lieu de: « Keler (Charles) », lire: « Keller (Charles) ».

TROUPES

Page 6606, 2e colonne, n° 111, au lieu de: « Agustus (Frantz) », lire: « Augustus (Frantz) »; 3e colonne, n° 142, au lieu de: « Gwozod (Louis) », lire: « Gwozoz (Louis) ».

Infanterie.

NORD-AFRICAINS

SOUS-OFFICIERS

Page 6697, 2e colonne, n° 170, au lieu de: « Madj Ben Mohamed, mle A 163 », lire: « Madjoub Ben Mohamed, mle A 163 »; n° 177, au lieu de: « Ali Ben Mohamed Ben Boukaber », lire: « Ali Ben Mohamed Ben Boukaber »; 3e colonne, n° 206, au lieu de: « Ahmed Ben Mohamed, sergent-chef », lire: « Ahmed Ben Mohamed, mle 9935, sergent-chef ».

TROUPES

Page 6698, 3e colonne, n° 134, au lieu de: « Nemel Brahim Ben Ali, mle 384, caporal », lire: « Nemel Brahim Ben Ali, mle 884, caporal ».

Arme blindée et cavalerie.

Page 6607, 2e colonne, n° 152, au lieu de: « Climeta (Michel) », lire: « Olmeta (Michel) »; n° 166, au lieu de: « Lvet (Charles-Emile), maréchal des logis chef », lire: « maréchal des logis major ».

Train.

EUROPÉENS

Page 6608, 2e colonne, n° 63, au lieu de: « Debray (Jean-René) », lire: « Debray (Jean-René), adjudant-chef ».

NORD-AFRICAINS

Page 6608, 2e colonne, n° 9, au lieu de: « Zouazoui Slimane Ben Said », lire: « Zouaoui Slimane Ben Said », n° 12, au lieu de: « Kaddour Ben Ahmed », lire: « Kaddour Ben Hamed ».

Génie.

EUROPÉENS

Page 6610, 1re colonne, n° 158, au lieu de: « Lasserre (Raymond), sergent-chef », lire: « Lasserre (Raymond), adjudant-chef »; n° 159, au lieu de: « Jouan (Gilbert), sergent-chef », lire: « Jouan (Gilbert), adjudant-chef »; n° 160, au lieu de: « Bouhelier (Pierre), sergent-chef », lire: « Bouhelier (Pierre), adjudant-chef »; n° 175, au lieu de: « Prud'homme (Gaston) », lire: « Prud'homme (Victor) »; n° 179, au lieu de: « Chevoisier (Victor) », lire: « Crevoisier (Victor) ».

Corps du matériel.

EUROPÉENS

Page 6611, 3e colonne, n° 208, au lieu de: « Marcassi (Lucien) », lire: « Marcaggi (Lucien) »; n° 265, au lieu de: « Grosnier (Fernand) », lire: « Crosnier (Fernand) ».

Recrutement. — Statistique.

Page 6616, 1re colonne, n° 59, au lieu de: « Boudu », lire: « Boudou ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

EUROPÉENS

Page 6618, 1re colonne, n° 511, au lieu de: « Scrittenheim (Gustave-Charles) », lire: « Schtienheim (Gustave-Charles) »; n° 512, au lieu de: « Scave (Maurice-Marcel) », lire: « Soave (Maurice-Marce.) »; n° 524, au lieu de: « Fachel (Julien) », lire: « Faghel (Julien) »; 2e colonne, n° 554, au lieu de: « Vandierdowck (Michel-Camille) », lire: « Vandierdonck (Michel-Camille) »; n° 581, au lieu de: « Schwaez (Philippe) », lire: « Schwarz (Philippe) »; n° 620, au lieu de: « Etkeve (Louis) », lire: « Etheve (Louis) »; 3e colonne, n° 641, au lieu de: « Salgurd (Adrien-Georges) », lire: « Salgues (Adrien-Georges) »; n° 662, au lieu de: « Giry (Pierre-André) », lire: « Ciry (Pierre-André) ».

Page 6619, 1re colonne, n° 724, au lieu de: « Ottoviatni (Martin) », lire: « Ottaviani (Martin) »; n° 750, au lieu de: « Kolg (Emilien-Pierre-Joseph) », lire: « Roig (Emilien-Pierre-Joseph) »; n° 567, au lieu de: « Moreau (Edouard-Marcel) », lire: « Maureau (Edouard-Marcel) »; n° 791, au lieu de: « Kremer (Ernest), caporal », lire: « Kremer (Ernest), sergent-chef »; 2e colonne, n° 817, au lieu de: « Got (Jean-Marie) », lire: « Cot (Jean-Marie) »; n° 858, au lieu de: « Bernadeau (Maurice-Pierre) », lire: « Bernardeau (Maurice-Pierre) »; n° 868, au lieu de: « Manguée (Jules-Edgard-Elie) », lire: « Manguer (Jules-Edgard-Elie) »; 3e colonne, n° 966, au lieu de: « Pirou (Ernest) », lire: « Piriou (Ernest) »; n° 968, au lieu de: « Antoni (Dominique) », lire: « Antonini (Dominique) ».

Page 6620, 1re colonne, n° 981, au lieu de: « Bonne (Marcel) », lire: « Bohée (Marcel) »; n° 985, au lieu de: « Le Terre (Joseph-Marie) », lire: « Le Tertre (Joseph-Marie) ».

Artillerie.

INDIGÈNES

Page 6622, 2e colonne, n° 27, au lieu de: « Diora-Fakoussa, mle 39327 », lire: « Diaora-Fakoussa, mle 39327 ».

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Page 6623, 2e colonne, n° 58, au lieu de: « Noelo (Louis-Marie) », lire: « Moelo (Louis-Marie) »; n° 60, au lieu de: « Ravoux (Xavier-Louis-Adolphe) », lire: « Bavoux (Xavier-Louis-Adolphe) ».

MINISTÈRE DE L'AIR

Cabinet du ministre.

Par arrêté en date du 27 août 1947, le ministre de l'air a fixé ainsi qu'il suit la composition actuelle de son cabinet:

Directeur de cabinet.

M. Maldo-Connet, préfet hors classe.

CABINET CIVIL

Chef de cabinet.

M. Robert Pierson, inspecteur des services administratifs du ministère de l'intérieur.

Chef adjoint de cabinet.

M. André Georget, chargé des services parlementaires.

Chef du secrétariat particulier.

M. R. Bernard-Curtil.

Attachés parlementaires.

M. Guy Dourlet (Assemblée nationale).

M. Charles Patoz (Conseil de la République).

Chargés de mission.

M. Roger Laburthe, chef de l'information générale.

M. Pierre Laborie, administrateur civil au ministère des travaux publics.

Conseillers techniques.

M. Marcel Pellene, inspecteur général des postes, télégraphes et téléphones (télécommunications).

M. Paul Gorez, ingénieur conseil.

CABINET MILITAIRE

Chef de cabinet.

M. le général de brigade aérienne Bouvard.

Décret portant fixation de date de prise de rang dans le grade, nominations et promotions dans l'armée de l'air (active et réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 août 1947:

Page 8065, 4e colonne, 28e ligne, au lieu de: « Pelisse (Pierre-Joseph-Raymond-Jean-Charles) », lire: « Pelisse (Pierre-Joseph) ».

Page 8066, 3e colonne, 53e ligne, au lieu de: « Ecueb (Etienne) », lire: « Ecuer (Etienne) ».

Avocats du ministère de l'air.

Le ministre de l'air

Arrête:

Art. 1er. — Me Hélène Campinchi, avocat à la cour d'appel de Paris, est nommée avocat du ministère de l'air.

Art. 2. — Le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 août 1947.

ANDRÉ MAROSELLI.

Liste nominative des candidats admis à l'école des officiers mécaniciens de l'air en 1947.

(Décision ministérielle no 4.314/CAB/MIL/5.P du 6 août 1947.)

1° *Liste des candidats admis sur titres.*

M. Chancelier (André-Charles) (1).

2° *Liste des candidats admis après concours.*

Néant.

(1) Sous réserve que le candidat soit apte au service armé et aux colonies.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Corps des ingénieurs des travaux maritimes.

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est promu dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes, pour compter du 1er août 1947:

Ingénieur de 1re classe des travaux maritimes.

M. l'ingénieur de 2e classe des travaux maritimes Dassonville (Ludovic).

Liste des candidats admis à prendre part au concours des 15, 16, 17 et 18 septembre 1947 (épreuves du 1er degré) pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes.

La liste des candidats admis à prendre part au concours ouvert les 15, 16, 17 et 18 septembre 1947 (épreuves du 1er degré) pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, est arrêtée comme suit, sous réserve, pour certains candidats, de compléter leur dossier avant le commencement des épreuves:

Centre de Paris.

Bourdon (René).
Bruere (Jean).
Cazaux (Daniel).
Chassery (François).
Collette (Gaston).
Delettrez (Pierre).
Descombes (René).
Gaugoux (Pierre).
Girod (Jacques).
Gruner (Roger).
Henrio (Roger).
Jouannetaud (Aimé).
Julian (Jean).
Lebourgeois (Emile).
Leconte (Jacques).
Maza (René).
Merly (Jacques).
Perot (René).
Pierron (François).
Rouyer (Jean).

Centre de Brest.

Abiven (Fernand).
Cheid'hôtel (Maurice).
Donval (Robert).
Lecoquet (Robert).
Quelven (Henri).
Vincent (Charles).
Bernard (Lucien).
Colemard (Charles).
Keravec (Michel).
Le Meur (Jean).
Quere (Jean).

Centre de Cherbourg.

Fagnen (Pierre).
Guillard (Pierre).
Hugot (Jean).

Centre de Lorient.

Duvivier (Charles).
Flatres (René).
Hellec (Joseph).
Le Mentec (Jean).
Le Tenaff (Pierre)

Centre de Rochefort.

Delepine (Emile).
Robin (Jean).
Rougier (Yves).

Centre de Toulon.

Brosse (Henri).
Deroche (François).
Imbert (Marcel)
Mamelonet (Henri).
Piloyan (Jean).
Roure (Jean).
Tetaz (Philippe).
Vellillard (René).

Centre d'Alger.

De Gueydon de Dives (Yves).

Centre de Casablanca.

André (Georges)
Laurel (Jean).

Centre de Diégo-Suarez.

Keribuel (François).
Lemoing (Camille).
Marcozzi (Maurice).

Centre de Saïgon.

Gilbert (Charles).

Liste des désignations pour campagne des maîtres et seconds maîtres électriciens.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		A. — *Maîtres électriciens.*		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Chanut (Georges)	20 27 5.	1er avril 1927.	Marine Paris.	
Guezennec (Guillaume)	996 27 2.	30 mai 1927.	D. 333.	
Block (Georges)	983 C 28.	8 février 1928.	Marine Allemagne.	
Bernadac (Armand)	1365 B 28.	26 avril 1928.	*Le Terrible.*	
Le Rhun (René)	131 082 2.	9 juillet 1928.	C. F. Mimizan.	
Madec (Vincent)	2348 25 2.	1er avril 1929.	Sous-marin *Rubis.*	
Bernicot (Jean)	1287 B 28.	2 octobre 1930.	*L'Alsacien.*	
Maynard (Georges)	271 R 31.	10 septembre 1931.	*Beautemps-Beaupré.*	T. D.
Even (Charles)	195 B 32.	31 décembre 1932.	B. A. N. Hyères.	
Le Quere (Robert)	1156 L 32.	15 octobre 1934.	M. G. Toulon.	
Audren (François)	8 28 2.	1er novembre 1934.	*Gracieuse.*	T. D.
Le Barbu (Marcel)	3084 B 29.	1er décembre 1934.	*Gloire.*	
Le Guilloux (Roger)	672 L 33.	7 décembre 1934.	B. A. N. Kouribgha.	T. D.
Personnic (Marcel)	912 B 34.	10 mai 1938.	*Elan.*	T. D.
Le Goaster (Lucien)	521 B 34.	28 décembre 1938.	Ecole torpilleurs Casablanca.	
		2° Ayant fait campagne.		
Rohou (Alexandre)	127 072 2.	1er août 1925.	D. 316.	
Paquet (Marcel)	189 27 3.	9 janvier 1931.	*Arromanches.*	
Le Pennec (Célestin)	44 27 2.	16 mai 1931.	*Tigre.*	
Marchaland (Yves)	3083 25 2.	1er septembre 1931.	*Marocain.*	
Thomas Jean)	1502 C 29.	20 mai 1934.	Sous-marin *L'Africaine.*	
Lacroix (Alfred)	310 L 31.	2 juin 1934.	*Beautemps-Beaupré.*	T. D.
Demaria (Henri)	325 C 33.	26 janvier 1937.	*Coolie.*	
Keravel (Pierre)	1970 27 2.	1er février 1937.	2e dépôt.	
Roumegou (Pierre)	279 28 2.	6 décembre 1938.	*Bisson.*	T. D.
Maire (Léon)	552 C 28.	4 avril 1939.	D. N. M. A. A.	
Le Gall (Marcel)	1263 B 33.	16 avril 1939.	*Amyot-d'Inville.*	T. D.
Gouez (François)	2681 27 2.	16 janvier 1940.	Sous-marin *Mille.*	
Saludey Auguste)	1880 B 31.	1er mai 1940.	*Montcalm.*	
Manant (François)	914 25 2.	15 mars 1941.	*Hova.*	
Petitbon (François)	2910 26 2.	1er octobre 1941.	*Georges-Leygues.*	
Van-Damme (Léonard)	1469 C 32.	17 novembre 1941.	D. 352.	
Guillou (Jean)	127 766 2.	22 mars 1942.	*Ile-d'Oléron.*	T. D.
Callec (Alexandre)	127 27 2.	26 septembre 1942.	2e dépôt.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		B. — *Seconds maîtres électriciens.*		
		N'ayant pas fait campagne.		
Youinou (Pierre)	823 27 2.	10 mars 1927.	*Jeanne-d'Arc.*	T. D.
Betzer (Louis)	2033 27 2.	5 mai 1927.	*Le Malin.*	
Liegaux (Louis)	274 B 28.	24 février 1928.	B. E. M. Brest.	
Menec (Jean)	3907 B 28.	1er avril 1929.	Cours B. S.	T. D.
Hulin (Henri)	3437 26 2.	18 décembre 1930.	*Montcalm.*	
Cueff (Paul)	2694 B 30.	1er juillet 1931.	B. A. N. Les Mureaux.	
Gueguen (Roger)	1534 L 32.	18 novembre 1932.	*Le Malin.*	
Dubost (Georges)	1682 C 32.	29 décembre 1932.	*Jeanne-d'Arc.*	T. D.
Thomas (Jean)	1466 B 32.	2 janvier 1933.	B. A. I. E. Ponty.	T. D.
Kerlidou (Jean)	2220 B 33.	1er décembre 1933.	*Mameluck.*	
Le Bras (François)	3132 B 28.	1er janvier 1934.	B. S. M. Ocan.	T. D.
Quilgars (Robert)	554 B 34.	6 mars 1934.	*Jeanne-d'Arc.*	T. D.
Bourel (Yves)	1123 B 34.	23 avril 1934.	E. M. Tunisie.	T. D.
Le Gall (Hippolyte)	2044 B 33.	1er octobre 1934.	*Tunisien.*	T. D.
Spinalo (Sauveur)	556 BIZ 34.	6 octobre 1934.	A. C. Toulon.	
Rolland (Joseph)	288 B 35.	18 janvier 1935.	Sous-marin *Archimède.*	
Cadour (François)	582 B 33.	7 octobre 1935.	B. A. N. Arzew.	T. D.
Petton (Georges)	732 B 32.	20 novembre 1935.	T. maritime Cherbourg.	
D'Houailly (Elisée)	2821 B 30.	22 janvier 1936.	*Lancier.*	T. D.
Guezennec (Edouard)	704 B 36.	2 avril 1936.	*L'Alcyon.*	
Cario (Abel)	984 L 33.	4 mars 1936.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Thomas (Jean)	1184 B 34.	16 mars 1936.	*Hoche.*	
Danze (Marc)	1143 B 34.	30 mars 1936.	S. S. P. M. Lyon.	
Celton (Jean)	2148 B 33.	1er septembre 1936.	Ecole navale.	
Le Meur (Georges)	621 B 35.	7 novembre 1936.	D. 327.	
Kerdraon (François)	357 B 34.	24 décembre 1936.	*Suffren.*	
Desbois (Désiré)	946 B 32.	4 février 1937.	*Duquesne.*	
Le Roux (Jean)	1008 B 36.	1er avril 1937.	*Duguay-Trouin.*	
Thomas (Yves)	675 B 32.	1er juin 1937.	*Montcalm.*	
Le Parco (Michel)	379 R 37.	26 juillet 1937.	*Jeanne-d'Arc.*	T. D.
Noël (Emile)	1647 C 37.	1er janvier 1938.	F. du Rhin.	
Le Bris (Jean)	3070 B 33.	22 janvier 1938.	*Goumier.*	
Mercier (Georges)	280 R 38.	4 mars 1938.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Gelard (Jean)	1620 B 33.	26 avril 1938.	Cours Gyro. com.	
Quinquis (Raphaël)	2166 B 34.	7 mai 1938.	*Kléber.*	
Le Griguer (Maurice)	2544 B 34.	21 novembre 1938.	*Lorraine.*	
Lecuir (Désiré)	1417 C 33.	25 février 1939.	*Desaix.*	
Le Falher (Gustave)	559 L 38.	13 juillet 1939.	Sous-marin *Rubis.*	
Morvan (Jean)	1033 L 34.	13 août 1939.	*Basque.*	
Le Cann (Joseph)	2356 B 34.	11 septembre 1939.	Marine Dunkerque.	
Rogoff (André)	1386 C 39.	1er octobre 1939.	Service auto Cherbourg.	
Bessières (Lucien)	2082 T 37.	1er novembre 1939	B. A. N. Kouribgha.	T. D.
Guigue (Julien)	528 T 36.	1er décembre 1939.	U. M. Alger.	T. D.
Guerer (Jean)	2355 B 30.	11 décembre 1939.	Sous-marin *Le Glorieux.*	
Coulmeau (Robert)	33 R 34.	6 avril 1940.	B. A. N. Aspretto.	
Moller (Joseph)	1350 L 33.	26 mai 1940.	Ecole d'électricité Cherbourg.	
Le Drollec (Pierre)	1247 B 29.	1er juillet 1940.	*Georges-Leygues.*	
Yobe (Edouard)	94 B 32.	30 septembre 1940.	*Arromanches.*	
Kerbrat (Adolphe)	2962 B 29.	1er mars 1941.	*E.-Bertin.*	
Hamon (Yves)	2714 B 39.	21 novembre 1941.	*Spahi.*	
Prigent (Yves)	3817 B 37.	22 février 1942.	Ecole d'électricité.	
Imprez (Julien)	913 B 33.	27 mars 1942.	*Gloire.*	
Fegeant (Pierre)	378 B 38.	2 novembre 1943.	*Dixmude.*	
Lambert (Louis)	1435 L 35.	6 février 1944.	*Montcalm.*	
Palud (Roger)	2756 B 30.	3 mars 1945.	*L'Albatros.*	
Flastre (Robert)	4714 T 42.	1er février 1946.	*Gloire.*	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date de cessation des dispositions de l'acte dit décret du 12 août 1941, relatif aux conditions spéciales de recrutement en qualité de professeur d'éducation physique des prisonniers de la guerre 1939-1945.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'acte dit décret du 12 août 1941 autorisant la titularisation des professeurs d'éducation physique délégués titulaires du certificat d'aptitude à l'éducation physique degré supérieur;

Vu l'acte dit décret n° 1841 du 3 août 1943 relatif à la proposition de l'acte dit décret du 12 août 1941;

Vu l'acte dit décret n° 593 du 21 février 1944 prorogeant les dispositions de l'acte dit décret du 12 août 1941 en faveur des prisonniers de guerre;

Vu l'ordonnance du 8 août 1944 rétablissant la légalité républicaine.

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'acte dit décret du 12 août 1941 cesseront d'avoir effet en faveur des anciens prisonniers de guerre le 31 décembre 1947.

Art. 2. — Le directeur général de l'éducation physique et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juillet 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Administration générale.

Par arrêté en date du 21 août 1947, Mme Naret, née Monsallier (Simone), commis d'ordre et de comptabilité stagiaire, est maintenue en disponibilité pour raisons de santé pour une période de trois mois, du 1er juin au 31 août 1947.

Dans cette position, l'intéressée ne perçoit aucun traitement et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Décret n° 47-1628 du 28 août 1947 portant réaménagement provisoire du niveau des prix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'économie nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifiée par les textes ultérieurs;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique, modifiée par les textes ultérieurs,

Vu la loi n° 46-1024 du 14 mai 1946 complétant l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu la loi n° 47-587 du 4 avril 1947 complétant et modifiant la législation économique;

Vu les décrets n°s 47-1 et 47-16 des 2 et 4 janvier 1947 portant diminution générale des prix;

Vu le décret n° 47-317 du 24 février 1947;

Vu l'avis du comité central des prix;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En vue de faciliter l'application, à partir du 1er juillet, du nouveau régime des salaires, les mesures prévues aux articles suivants sont prises à titre provisoire.

Art. 2. — Ne subissent aucune modification de prix, par rapport au niveau qui résulte des décisions réglementaires applicables à la date d'entrée en vigueur du présent décret, les prix des produits et services suivants:

Les prix des produits et services qui ont fait l'objet, depuis le 1er mars 1947, d'une décision de fixation de prix sous réserve des dispositions des articles 3 et 9;

Les prix des articles d'utilité sociale suivants: toiles cirées, faïence-vaisselle, gobeletterie de verre;

Les prix de la faïence;

Les prix des produits réfractaires, siliceux et silico-alumineux;

Les prix du plâtre, à l'exception des plâtres fabriqués dans les départements de la Savoie et de l'Isère;

Les prix des cuirs bruts;

Les prix de cession des produits pétroliers;

Les prix du charbon et de l'électricité;

Les prix, à la production, et aux différents stades commerciaux, des produits agricoles, des produits de la pêche, et produits dérivés de la pêche, fixés depuis le 1er mars 1947;

Les prix de vente, à la production et aux différents stades commerciaux, du vin et du sucre.

Art. 3. — *a*) Peuvent être majorés de 5 p. 100, par rapport au niveau qui résulte des décisions réglementaires applicables à la date d'entrée en vigueur du présent décret:

Les prix des produits exonérés, en totalité ou en partie, de la baisse prévue par le décret n° 47-317 du 24 février 1947, lorsqu'ils ne sont pas soumis aux prescriptions de l'article 2;

Les prix des produits sidérurgiques et dérivés;

Les prix des services non soumis aux prescriptions de l'article 2;

b) Peuvent être réduites d'un tiers les baisses intervenues en application du décret n° 47-317 du 24 février 1947 sur les produits de l'industrie textile et des industries de l'habillement.

Peuvent être réduites de moitié les baisses intervenues en application des arrêtés n°s 17 073, 17 085, 17 173 sur les produits chimiques, et n° 17 184 sur les demi-porduits en métaux non ferreux.

Art. 4. — Les prix de vente, aux différents stades, de tous les produits et services non visés par les articles précédents, peuvent être, à partir de la date d'application du présent décret, fixés au niveau qu'ils avaient atteint le 28 février 1947, avant l'entrée en vigueur du décret n° 47-317.

Art. 5. — Les marges commerciales, fixées en valeur absolue, peuvent être augmentées de 5 p. 100, sauf en ce qui concerne les produits visés aux articles 2 et 9.

Les taux de marque restent ceux fixés à la date d'entrée en vigueur du présent décret, à l'exception des textiles et de l'habillement qui sont soumis aux prescriptions de l'article 3 *b*.

Art. 6. — Les produits et services, dont les prix ont fait l'objet d'une décision accordant la liberté des prix avant le 2 janvier 1947, et qui ont, en vertu de l'article 3 du décret n° 47-317 du 24 février 1947, été diminués de 10 p. 100, peuvent être majorés de 5 p. 100, sauf en ce qui concerne les textiles et l'habillement.

Les produits et services, dont les prix ont été libérés depuis le 1er mars 1947, ne sont pas soumis aux dispositions du présent décret.

Art. 7. — Les prix et tarifs des marchés d'entreprise de travaux ne sont pas modifiés par le présent décret mais seront revisés selon des modalités fixées par un arrêté ultérieur.

Art. 8. — Les stocks, constitués avant la date d'application du présent décret, doivent être vendus aux prix qui résultent des dispositions de l'article 64 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, sous réserve des dispositions prescrites par des arrêtés particuliers. Néanmoins, les stocks constitués depuis le 1er juin 1947 pourront être vendus sur la base des prix résultant des dispositions du présent décret.

Art. 9. — Les prix des produits importés sont soumis au régime suivant, dans le cadre des dispositions de l'arrêté n° 16 640 du 12 novembre 1946:

a) Les produits taxés, importés, sont soumis à un régime spécial qui sera défini par un arrêté ultérieur;

b) Les marges de fabrication et de commercialisation des produits fixés par l'article 5 *c* du décret n° 47-317 du 24 février 1947 et qui ont été abaissées par des arrêtés pris en application de ces dispositions, peuvent être majorées de 5 p. 100, sous réserve des marges de fabrication de commercialisation visées aux articles 2 et 3. Des arrêtés particuliers du ministre de l'économie nationale pourront déterminer les modalités d'application de ces dispositions;

c) Le ministre de l'économie nationale pourra en tant que besoin, fixer de nouveaux prix de péréquation pour tenir compte des dispositions du présent décret.

Art. 10. — Les factures, délivrées par les industriels et commerçants, doivent comporter les mentions réglementaires prévues par l'arrêté n° 17 231 du 25 mars 1947.

Elles sont complétées par la mention suivante: « Application des dispositions du décret n° portant réaménagement du niveau des prix », soit en abrégé « D (n°) ».

Art. 11. — Les infractions aux dispositions des articles 2 à 9 du présent décret sont considérées comme pratiques de prix illicites et constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945.

Les infractions aux dispositions de l'article 10 sont considérées comme infractions aux règles de la publicité des prix et constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues par la même ordonnance.

Art. 12. — Le présent décret entre en vigueur sur toute l'étendue du territoire métropolitain le 1er septembre 1947 à 0 heure.

Fait à Paris, le 28 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre d'Etat,
FÉLIX GOUIN.

Le ministre d'Etat,
YVON DELBOS.

Le ministre d'Etat,
MARCEL ROCLORE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'intérieur, ministre de l'éducation nationale par intérim,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'intérieur, ministre des travaux publics et des transports par intérim,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,
PIERRE BOURDAN.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Remise de débet.

Par arrêté interministériel en date du 11 août 1917, il a été fait remise gracieuse à M. Monteil, gardien de bureau des services extérieurs de l'inscription maritime, de la somme de 1.926 F dont il avait été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-perçu de solde.

Agent comptable liquidateur de la régie Air-Afrique.

Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances,

Vu l'article 86 de la loi de finances du 31 décembre 1936 portant création d'un établissement public dénommé « Régie Air-Afrique »;

Vu l'article 7, alinéa 1er, de l'ordonnance du 9 août 1944, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi du 24 janvier 1941 relative à la suppression de l'établissement public dénommé Régie Air-Afrique,

Vu l'arrêté du 10 mai 1917 relatif à la liquidation de la régie Air-Afrique,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Herisse (Gaston), trésorier-payeur général honoraire, est nommé agent comptable liquidateur de la régie Air-Afrique.

Art. 2. — En garantie de sa gestion, M. Herisse devra fournir un cautionnement dont le montant est fixé à 50.000 F.

Ce cautionnement pourra être soit réalisé en numéraire, ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 5 août 1917.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BAYSSILLON.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Forfait gare moulin non raccordé à la voie ferrée ou à la voie d'eau dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie nationale,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944, portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par effet desquelles est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi n° 111 du 15 mars 1943, relative à l'organisation du marché des farines;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1916 relatif à la fixation du forfait gare (ou voie d'eau) moulin on raccordé dans le département des Bouches-du-Rhône;

Vu le décret n° 17-1 du 2 janvier 1917 portant diminution générale des prix;

Vu le décret n° 17-317 du 24 février 1917 portant diminution générale des prix;

Vu l'arrêté n° 17-185 du 28 février 1917,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 1 avril 1917, relatif au forfait gare moulin non raccordé à la voie ferrée ou à la voie d'eau dans le département des Bouches-du-Rhône est ainsi modifié:

« Ces prix subiront, à partir du 2 janvier 1917, une diminution de 5 p. 100, aucune réduction supplémentaire ne devant être appliquée au 1er mars 1917 ».

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 août 1917.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
R. LYON.

Pour le ministre de l'économie nationale et par délégation:
VERRET.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 26 août 1917, un crédit de 98.500 F provenant du fonds de concours, a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1917: « Chapitre 311. — Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers ».

Par arrêté interministériel en date du 26 août 1917, un crédit de 15.020.287 F provenant de fonds de concours, a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1917:

Chap. 105. — Indemnité de résidence:	
§ 3	4.650 F.
§ 8	688.750
Chap. 106. Supplément familial de traitement (§ 8)	81.250
Chap. 108. — Indemnités pour difficultés administratives dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (§ 11)	20.250
Chap. 110. — Inspection générale de l'agriculture. — Traitements	190.687
Chap. 122. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	7.729.000
Chap. 123. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires	711.750
Chap. 124. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités diverses	111.750
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements (art. 7, § 1er)	3.750.000
Chap. 306. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence (§ 11)	48.000
Chap. 307. — Indemnités et loyers de réquisition (art. 4) ..	232.500
Chap. 310. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses....	670.000
Chap. 311. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile (art. 8)	50.000
Chap. 400. — Allocations familiales (§ 8)	688.750
	15.020.287 F.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 18 août 1917, Mlles Pauphilat (Denise), Marly (Jeanine), Mmes Croquelois (Madeleine), Mich (Marie-Thérèse), MM. Perier (Jean) et Taillade (Joseph), admissibles au concours des 16 et 17 avril 1917, ont été nommés secrétaires d'administration stagiaires à l'administration centrale.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Varnier (Guy), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 1792-C).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1912, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Mangin d'Ounce (François), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 1828-C).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 23 décembre 1912, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Le Chatelier (Xavier), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 2634-C).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Dubois (Albert), inspecteur adjoint des eaux et forêts (numéro de détachement 1390-C).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Franclet (Roland), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 1915-C).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Plateau (Henri), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 4599-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Thibaudet (Jacques), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 1598-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Langevin (Maurice), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 5001-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Vidal (Paul), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 5000-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Dupuy (Raymond), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 2727-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1917, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1913, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Soulounmiac (Jean), conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 2726-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Nouilhol (Pierre), conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 7324-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Challot (Jean), conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 6371-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Hure (Bernard), conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 488-C).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Marceron (Georges), conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 8803-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Metro (André), conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 5002-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Grimaldi d'Esdra, conservateur des eaux et forêts (numéro de détachement 6373-B).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à à compter du 1er janvier 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Boudy (Pierre), inspecteur adjoint des eaux et forêts (numéro de détachement 4205-G).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Daumas (René), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 3090-G).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 16 mai 1943, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Claudot (Jean), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 2949-G).

Par arrêté en date du 31 juillet 1947, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1944, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service forestier du Maroc) de M. Boulègue (Georges), inspecteur des eaux et forêts (numéro de détachement 4819-G).

Par arrêté en date du 14 août 1947 M. Schmitt (Gabriel-Eugène), garde domanial des eaux et forêts à Combles-en-Barrois (Meuse), triage n° 10 de l'inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, au poste de Verdun-Regret (Meuse), triage n° 33 de l'inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest, en remplacement de M. Massinon, promu au grade supérieur.

Par arrêté en date du 14 août 1947, M. Rigaud (Jean-Paul), garde domanial des même qualité, au poste de Lit-et-Mixe (Landes), est nommé, sur sa demande, en la même qualité au poste de Lit-et-Mixe (Landes), maison forestière de Yons, triage n° 22 de l'inspection des eaux et forêts de Dax, en remplacement de M. Puech (Albert), qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 14 août 1947, M. Astri (Marceau-Robert-Ange), brigadier des eaux et forêts de 3e classe, en disponibilité à Nice (Alpes-Maritimes), est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, et effecté, avec ses grade et classe actuels, au poste de Breil (Alpes-Maritimes), brigade n° 7 de l'inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

L'installation de M. Astri ne pourra intervenir que s'il est reconnu apte physiquement à un service actif et pénible et indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse, ou définitivement guéri.

La durée des services accomplis postérieurement à la réintégration de M. Astri validables pour l'avancement et la retraite sera décomptée à partir de la date effective de son installation consécutive au présent arrêté.

Personnel des haras nationaux.

Par arrêté du 30 juillet 1947:

A été abrogé l'arrêté du 15 avril 1947 portant mutation respectivement à la station permanente d'Ajaccio et au dépôt d'étalons d'Hennebont de MM. Bourzes, sous-directeur des haras de la circonscription d'Hennebont, et Col, surveillant à la station permanente d'Ajaccio.

Ont été mutés d'office et dans l'intérêt du service:

Au dépôt d'étalons d'Angers: M. de Kersabiec, sous-directeur des haras de la circonscription de Montier-en-Der.

Au dépôt d'étalons de Montier-en-Der: M. Bourzes, sous-directeur des haras de la circonscription d'Hennebont.

Au dépôt d'étalons du Pin, où il remplira les fonctions d'écuyer: M. Frachon, surveillant des haras au dépôt d'étalons d'Angers.

Ces décisions ont eu effet à dater du 1er août 1947.

Par arrêté du 12 août 1947:

M. Pillot (André), élève-officier diplômé de l'école nationale des haras, a été nommé surveillant de 4e classe et affecté en cette qualité au dépôt d'étalons de Lamballe.

M. Jousset, surveillant au dépôt d'étalons de Lamballe, a été muté, d'office et par nécessité de service, au dépôt d'étalons d'Hennebont.

Ces décisions auront effet à dater du 1er septembre 1947.

Par arrêté du 26 août 1947, M. Chevalier du Fau, sous-directeur de 1re classe des haras de la circonscription du Pin, a été détaché, pour une période de deux ans, en vue d'être mis à la disposition du gouvernement tunisien.

Il conservera, pendant la durée de son détachement, ses droits à l'avancement dans son administration d'origine, ainsi que ses droits à la retraite, sous réserve d'effectuer le versement des retenues légales, en conformité de l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Le présent arrêté a eu effet à dater du 1er août 1947.

Ecoles régionales d'agriculture.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'études agricoles du 2e degré.

MM.

Aublanc.
Bale.
Baudhuin.
Bernaert.
Bertrand.
Boissau.
Boissier.
Bousquet.
Cancel.
Carrouée.
De Chambord.
De Champeaux.
Combeblac.
Coupry.
Degoul.
Déjean.
Doucet.
Ducamp.
Esquivie.
Etienne.
Fosset.
Genest.
De Gaulejac.
Grillon.
Grimaud.
Hardy.
Jacquet.
Jalabert.
Jorlin.
Larrue.
Laurent.
Lepers.
Leredde.
Meatchi.
Mignan.
Polin.
Pfeiffer.
Pressigout.
Quantin.
Rochoux.
De Runz.
Vidal.
Vollemin.
Wusler.
Ywassa.

MINISTÈRE DES FINANCES

Montant maximum des prêts à moyen terme aux petits industriels et commerçants consentis par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.

Le ministre des finances,

Vu l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1355 du 20 juin 1945,

Arrête:

Article unique. — Est fixé à un million de francs le montant maximum des prêts à moyen terme que la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel est autorisée à consentir aux petits industriels et aux petits commerçants en vertu de l'article 1er du décret du 24 mai 1938 lorsque ces prêts ne comportent pas engagement de mobilisation de la part d'un des établissements agréés visés par l'article 38 de l'acte provisoirement applicable dit loi du 31 janvier 1941.

Fait à Paris, le 20 août 1947.

Le chef de cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 28 août 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret du président de la République en date du 28 août 1947, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 juillet 1947, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de commandeur.

M. Baude (Théodore-Jean-Chrisostome), directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines à la Martinique. Officier depuis 1931.

Report sur l'exercice 1947 des fonds de travaux complémentaires non employés des exercices antérieurs (Réunion).

Par arrêté interministériel du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances en date du 25 août 1947, est approuvé l'arrêté du 11 avril 1947 du gouverneur de la Réunion, n° 589 C. P. R., reportant sur l'exercice 1947 les fonds de travaux complémentaires non employés des exercices antérieurs, et portant ouverture à nouveau sur le chapitre IX de l'exercice 1947 de crédits supplémentaires.

Administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 août 1947, M. de Calbiac (Jean), chef de bureau de 2e classe d'administration générale des colonies autres que l'Indochine, placé dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'une année renouvelable, dans les conditions fixées par l'article 81 du décret du 2 mars 1910, à compter du 31 juillet 1946, a été maintenu, sur sa demande, dans ladite position, pour une nouvelle période d'une année, à compter du 31 juillet 1947.

Eaux et forêts des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947, l'article 1er de l'arrêté n° 112 du 6 août 1941 a été modifié ainsi qu'il suit:

« M. Vergez (Pierre), inspecteur de 3e classe du cadre général des eaux et forêts et chasses aux colonies, a été révoqué de ses fonctions, sous réserve de ses droits éventuels à pension ou, le cas échéant, au remboursement des retenues pour pension ».

Eaux et forêts de l'Indochine.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947:

I. — M. Benas (Jean), inspecteur de 1re classe du cadre local des eaux et forêts de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période d'un an, à compter du 13 août 1947, pour servir à l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Benas au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenu envers le même organisme l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1947.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947, a été et demeure rapporté l'arrêté du 26 août 1941 portant promotion de M. Jacquet (Armand) au grade de garde général de 3e classe du cadre local des eaux et forêts de l'Indochine.

Stagiaires de l'administration coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Lang (Jacques), stagiaire de l'administration coloniale.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 18 juillet 1911 portant organisation du cadre des stagiaires de l'administration coloniale;

Vu l'arrêté n° 1989 du 29 novembre 1946 portant nomination de stagiaires de l'administration coloniale;

Vu la lettre en date du 29 mai 1947 de M. Guilbery (Yannick) offrant sa démission de stagiaire de l'administration coloniale;

Vu l'avis émis par le haut commissaire, gouverneur général de l'Afrique occidentale française,

Arrête:

Article unique. — Est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Guilbery (Yannick), stagiaire de l'administration coloniale

Fait à Paris, le 21 août 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
LOUIS MÉRAT.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947:

I. — Les dispositions de l'arrêté du 17 février 1947 portant attribution de rappel d'ancienneté pour services militaires à des fonctionnaires du cadre général des transmissions coloniales sont rapportées en ce qui concerne M. Reynaud (Ernest)

II. — M. Reynaud (Ernest) conserve dans la 1re classe du grade de contrôleur principal des postes, télégraphes et téléphones 7 mois 2 jours de rappels pour services militaires.

Vétérinaires des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947, M. Jeannin (Albert), vétérinaire inspecteur en chef, chef de service du cadre général de l'élevage et des industries animales des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadre et sans solde pour une période de deux ans, à compter du 15 juillet 1947, et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour servir au Vénézuela.

Les retenues auxquelles a été astreint M. Jeannin au profit de la caisse intercoloniale de retraite et la contribution à laquelle a été tenu envers le même organisme le ministère des affaires étrangères seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 63 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947, a été acceptée, pour compter du 15 juillet 1947, la démission de son emploi offerte par M. Rochette (Raymond), vétérinaire inspecteur de 1re classe du service de l'élevage et des industries animales des colonies.

Tableau d'avancement des personnels des services de l'agriculture aux colonies et de celui des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies et promotions.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 1er août 1921 portant organisation du personnel des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies, ensemble les actes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 46-637 du 6 avril 1946 réglant l'organisation générale et le statut du personnel des services de l'agriculture aux colonies;

Vu l'avis de la commission d'avancement des personnels de l'agriculture en date du 29 mai 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er juillet 1947, les fonctionnaires des services de l'agriculture aux colonies dont les noms suivent:

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

MM. Porteres (Roland), Coyaud (Yves), ingénieurs principaux de 1re classe.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur principal.

MM. Delcime (Antoine), Belleteste (Paul), Didolot (Georges), Frère (Jean), Lebeuf (Jean), ingénieurs principaux de 2e classe.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

MM. Stehle (Henri), Coste (René), L'Homme (Edmond), Arnoux (Léon), Legendre (Robert), Hauchard (Roger), ingénieurs principaux de 3e classe.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

MM. Corriols (Jean), Duhart (André), ingénieurs de 3e classe.

Pour le grade d'ingénieur de 3e classe.

MM. Helly (Jean), Bernagou (Joseph), Dussel (Lucien), Fontaine (André), Gamel (André), Micas (Pierre), Thaudière (Wilfrid), ingénieurs adjoints de 1re classe.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Pacilly (Achille), ingénieur adjoint de 2e classe.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Andrieu (André), ingénieur adjoint de 3e classe.

B. — CADRES DES SPÉCIALISTES DES LABORATOIRES

Pour la 1re classe du grade de chef de travaux.

M. Betremieux (René), chef de travaux de 2e classe.

Art. 2. — Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er juillet 1947, les fonctionnaires du cadre général des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies, dont les noms suivent:

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

MM. Vitard (Jean), Baubeau (Marc), ingénieurs en chef de 2e classe.

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. Stiegler (Georges), ingénieur hors classe.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur

M. Foucart (Jean), ingénieur adjoint de 2e classe.

Fait à Paris, le 21 août 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
LOUIS MÉRAT.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 1er août 1921 portant organisation du personnel des services techniques et scientifiques de l'agriculture des colonies;

Vu le décret n° 46-637 du 6 avril 1946 réglant l'organisation générale et le statut du personnel des services de l'agriculture aux colonies;

Vu l'arrêté n° 1220 du 21 août 1947 portant inscriptions aux tableaux d'avancement du 1er juillet 1947 des personnels des services de l'agriculture aux colonies et de celui des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies,

Arrête:

Art. 1er. — Sont promus pour compter du 1er juillet 1947, les fonctionnaires du cadre général des services de l'agriculture aux colonies dont les noms suivent:

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

MM. Porteres (Roland) (rappel pour services militaires conservés: néant);
Coyand (Yves) (rappel pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours),
ingénieurs principaux de 1re classe.

A la 1re classe du grade d'ingénieur principal.

MM. Delolme (Antoine) (rappel pour services militaires conservés: 5 mois 24 jours);
Belleteste (Paul) (rappel pour services militaires conservés: 4 mois);
Didelot (Georges) (rappel pour services militaires conservés: 3 mois 11 jours);
Frère (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 1 mois 3 jours);
Lebeuf (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 2 mois 19 jours),
ingénieurs principaux de 2e classe.

A la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

MM. Stehle (Henri) (rappel pour services militaires conservés: 1 mois);
Coste (René) (rappel pour services militaires conservés: 26 jours);
L'Homme (Edmond) (rappel pour services militaires conservés: 1 mois 22 jours);
Arnoux (Léon) (rappel pour services militaires conservés: 3 mois 20 jours);
Legendre (Robert) (rappel pour services militaires conservés: néant);
Hauchard (Roger) (rappel pour services militaires conservés: néant),
ingénieurs principaux de 3e classe.

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

MM. Corriols (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 9 jours);
Duhart (André) (rappel pour services militaires conservés: 1 an, 2 mois 25 jours),
ingénieurs de 3e classe.

Au grade d'ingénieur de 3e classe.

MM. Helly (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 25 jours);
Bernagou (Joseph) (rappel pour services militaires conservés: 3 mois 14 jours);
Dussel (Lucien) (rappel pour services militaires conservés: 3 mois 9 jours);
Fontaine (André) (rappel pour services militaires conservés: 7 mois 27 jours);
Gamel (André) (rappel pour services militaires conservés: 8 mois 16 jours);
Micas (Pierre) (rappel pour services militaires conservés: 2 mois 25 jours);
Thandière (Wilfrid) (rappel pour services militaires conservés: 2 mois 16 jours);
ingénieurs adjoints de 1re classe.

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Pacilly (Achille), ingénieur adjoint de 2e classe (rappel pour services militaires conservés: 2 mois 25 jours).

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Andrieu (André), ingénieur adjoint de 3e classe (rappel pour services militaires conservés: 1 mois 28 jours).

B. — Cadre des spécialistes des laboratoires

A la 1re classe du grade de chef de travaux.

M. Betremieux (René), chef de travaux de 2e classe (rappel de services militaires conservée: 5 mois 20 jours).

Art. 2. — Sont promus pour compter du 1er juillet 1947, les fonctionnaires du cadre général des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies dont les noms suivent:

A la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

MM. Vitard (Jean) (rappel pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 5 jours);
Baubeau (Marc) (rappel pour services militaires conservés: 6 ans 4 mois 19 jours),
ingénieurs en chef de 2e classe.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. Stiegler (Georges), ingénieur hors classe (rappel pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Foucart (Jean), ingénieur adjoint de 2e classe (rappel pour services militaires conservés: 1 an).

Fait à Paris, le 21 août 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
LOUIS MÉRIAT.

Tableaux d'avancement du cadre général des transmissions coloniales pour les années 1945 et 1946.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947:

I. — Ont été inscrits au tableau d'avancement de l'année 1945 du personnel du cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires dont les noms suivent:

Pour le grade de receveur supérieur de 1re classe avant deux ans.

M. Lemaire (Maurice).

Pour le grade de receveur avant trois ans.

MM. Feydel (Toussaint), Passagne (René).

Pour la 1re classe du grade de contrôleur principal.

M. Chiffre (André).

II. — Ont été inscrits au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1945 du personnel du cadre général des transmissions coloniales les fonctionanires dont les noms suivent;

A la 1re classe du grade de contrôleur rédacteur principal.

M. Favier (Edmond).

III. — Ont été inscrits au tableau d'avancement de l'année 1946 du personnel du cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires dont les noms suivent:

Pour le grade de directeur de 3e classe.

M. Le Rohellec (François).

Pour la 2e classe avant deux ans du grade d'inspecteur.

M. Allouche (Louis).

Pour le grade de receveur avant deux ans.

M. Fezay (Pierre).

IV. — Ont été inscrits au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1946 du personnel du cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires dont les noms suivent:

A la hors-classe du grade de receveur supérieur.

M. Le Guezennec (Henri).

Au grade de chef de section de 2e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Gilles (Jean).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947:

I. — Ont été promus dans le cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er janvier 1945.)

Au grade de receveur supérieur de 1re classe avant deux ans.

M. Lemaire (Maurice).

Au grade de receveur avant trois ans

MM. Feydel (Toussaint), Passagne (René).

A la 1re classe du grade de contrôleur principal.

M. Chiffre (André).

(Pour compter du 1er juillet 1945.)

A la 1re classe du grade de contrôleur rédacteur principal.

M. Favier (Edmond).

(Pour compter du 1er janvier 1946.)

Au grade de directeur de 3e classe.

M. Le Rohellec (François).

A la 2e classe avant deux ans du grade d'inspecteur.

M. Allouche (Louis).

Au grade de receveur avant deux ans.

M. Fezay (Pierre).

(Pour compter du 1er juillet 1946.)

A la hors-classe du grade de receveur supérieur.

M. Le Guezennec (Henri).

Au grade de chef de section de 2e classe des centraux téléphoniques et télégraphiques.

M. Gilles (Jean).

II. — Les promotions portées par le présent arrêté auront effet pour compter des dates susindiquées tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947.

I. — A été inscrit au tableau d'avancement de l'année 1945:

Pour la 1re classe du grade de chef de centre.

M. Coste (Fernand).

II. — A été inscrit au tableau complémentaire d'avancement pour l'année 1946:

Pour le grade de chef de centre de 2e classe.

M. Van Couyghem (Robert).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 août 1947:

I. — Ont été promus dans le cadre général des transmissions coloniales les fonctionnaires dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er janvier 1945.)

A la 1re classe du grade de chef de centre.

M. Coste (Fernand).

(Pour compter du 1er juillet 1946.)

Au grade de chef de centre de 2e classe.

M. Van Gouyhem (Robert).

II. — Les promotions portées par le présent arrêté auront effet pour compter des dates sus-indiquées tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à réglementer l'exercice des professions de masseur gymnaste médical et de pédicure;

Vu le décret du 7 juillet 1947 pris pour l'application de la loi susvisée, et spécialement l'article 5;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1947 portant organisation des examens d'entrée aux écoles préparant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute,

Arrête:

Art. 1er. — La date limite du 15 septembre prévue à l'article 6 de l'arrêté du 10 juillet 1947 pour l'examen d'entrée annuel aux écoles préparant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute est reportée au 25 septembre.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 août 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la santé,
CAVAILLON.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Conseil supérieur de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, modifié par l'article 1er de la loi du 30 octobre 1946 fixant les modalités relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, modifié par le décret du 28 décembre 1946, portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de la loi du 30 octobre 1946;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1946 portant organisation du secrétariat général du conseil supérieur de la sécurité sociale;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bernard Lory, auditeur à la cour des comptes, est nommé secrétaire général adjoint du conseil supérieur de la sécurité sociale.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Institutions de prévoyance.

Par arrêté en date du 20 août 1947, l'institution de prévoyance de la société anonyme R. Guillemінot, Boccqfing et Ce, 22, rue de Châteaudun, Paris (9e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Dérogation aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires.

Le ministre des finances, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu l'article 3 de la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu l'article 61 de la loi n° 46-851 du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946;

Vu les articles 13 et 14 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le 1er trimestre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 de la loi du 15 février 1946 prorogées par l'article 13 de la loi du 30 décembre 1946, le ministre des postes, télégraphes et téléphones est autorisé à procéder directement, à partir du 1er juillet 1947, au recrutement:

a) Du personnel auxiliaire et contractuel nécessaire au fonctionnement de ses services, dans la limite des emplois attribués au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones;

b) Du personnel de remplacement (intérimaires), dans la limite des crédits attribués pour faire face aux congés de remplacement.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compression budgétaires, il ne pourra être procédé à des nominations directes dans les emplois prévus au paragraphe *a* qu'après avis de la section locale du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones, le directeur du budget au ministère des finances et le directeur du centre d'orientation et de réemploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1947.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS,

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du lundi 1er septembre 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi de M. Olmi et plusieurs de ses collègues tendant à la création de l'ordre des experts agricoles et fonciers. (Nos 1148, 1534. — M. Olmi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à augmenter le contingent des voitures automobiles mises à la disposition des vétérinaires. (Nos 1296, 2201. — M. Lalle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi relatif aux droits de plaidoirie des avocats. (Nos 1176, 2430. — M. Grimaud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 65 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles. (Nos 2392, 2465. — M. Labrosse, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi ayant pour objet le versement d'indemnités compensatrices aux travailleurs de Cerbère et d'Hendaye réduits au chômage par la fermeture de la frontière espagnole. (Nos 2393, 2466. — M. Gabriel Paul, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire (services civils et militaires). (N° 2512.)

7. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France. (N° 2521.)

8. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant ouverture de crédits au budget de la production industrielle pour l'exercice 1947. (N° 2522.)

9. — Discussion éventuelle, en deuxième lecture, de projets et propositions de loi amendés par le Conseil de la République.

Commission des affaires économiques

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — MM. Catrice, Chambeiron, Duforest, Faraud, Guérin (Maurice) (Rhône), Jules-Julien (Rhône), Palewski, Pinay, Ramonet, Villard.

Excusés. — MM. Leenhardt et Pflimlin.

Commission des finances.

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — MM. Gaston Auguet, Robert Buron, Georges Cogniot, Jacques Duclos, Jonnès Dupraz, Pierre Gabelle, Jacques Gresa, André Guillant, Jean-Moreau, René Mayer, René Pleven, Arthur Ramette, Pierre Schneiter, Maurice Viollette.

Excusés. — MM. Christian Pineau, Pierre Mendès-France, Auguste Allonneau, Charles Barangé.

Suppléants. — MM. Wagner (de M. Léon Dagain), Marcellin (de M. Robert Bétolaud).

Convocation de commission.

La commission de l'intérieur se réunira le lundi 1er septembre 1947, à quatorze heures (local de la commission, n° 207).

Examen de l'avis du Conseil de la République sur le projet de loi portant statut organique de l'Algérie (M. Fonlupt-Esperaber, rapporteur).

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du samedi 30 août 1947.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation de l'accord de payement franco-polonais. (N° 741, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédits au titre de l'exercice 1947, pour l'organisation du rassemblement sportif international. (N° 744, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation d'une tournée aérienne commerciale en Amérique latine (N° 743, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, approuvant un accord entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, concernant l'octroi de crédits destinés à financer les achats de laines et autres produits néo-zélandais. (N° 742, année 1947. — Mme Vialle, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, maintenant en vigueur au delà du 1er juillet 1947 dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française certaines dispositions législatives et réglementaires prorogées par la loi du 28 février 1947. (N° 747, année 1947. — M. Guenin, rapporteur.)

6. — Vote de la proposition de résolution de M. Wehrung tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux apiculteurs une quantité de sucre suffisante pour garantir l'hivernement des ruches. (N°s 508 (rectifié) et 691, année 1947. — M. Charles Brune, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Examen d'une demande d'attribution de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la France d'outre-mer (gestion de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française).

8. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut organique de l'Algérie. (N°s 734 et 746, année 1947. — M. Léonetti, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour, et valables pour la journée, comprennent:

Premier étage. — Depuis M. Marcel Guyot, jusques et y compris M. Bernard Lafay.

Tribunes. — Depuis M. Laffargue, jusques et y compris M. Meyer.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 30 août 1947.

N° 702. — Rapport de Mlle Trinquier sur la proposition de résolution tendant à réduire l'exportation des voitures automobiles.

N° 722. — Rapport de M. Meyer sur la proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance relative à la réglementation des marchés des communes.

N° 741 (1). — Projet de loi portant approbation de l'accord de payement franco-polonais.

N° 742 (1). — Projet de loi approuvant un accord entre le Gouvernement français et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande concernant l'octroi de crédits pour des achats de laine.

N° 743 (1). — Projet de loi relatif à l'organisation d'une tournée aérienne commerciale en Amérique latine.

N° 744 (1). — Projet de loi portant ouverture de crédits pour l'organisation du rassemblement sportif international.

N° 745. — Projet de loi réprimant les manœuvres tendant à faire obstacle à la collecte des denrées soumises au rationnement.

N° 747. — Projet de loi maintenant en vigueur dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane certaines dispositions législatives.

N° 748. — Proposition de résolution de M. Tognard tendant à prendre des mesures pour fournir aux cultivateurs les semences nécessaires aux emblavements.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République le 29 août 1947.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — MM. Armengaud, Coste (Charles), Cozzano, Duclercq (Paul), Gadoin, Gargominy, Mme Vialle.

Excusé. — M. Brizard.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — MM. Brune (Charles), Coudé du Foresto, Dadu, Gravier (Robert), Jayr, Le Coent, Le Terrier, Primet, Roudel (Baptiste), Sempé, Simard (René), Tognard.

Excusé. — M. Dulin.

Suppléants. — MM. Brune (Charles) (de M. Saint-Cyr), Roudel (de M. Lemoine).

Commission des finances.

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — MM. Dorey, Janton, Lazare (Georges), Landaboure, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — Mme Devaud, MM. Doumenc, Guénin, Rogier, général Tubert.

Excusé. — M. Hamon (Léo).

Suppléants. — MM. Dorey (de M. Poher), Pujol (de M. Couteaux).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — MM. Carcassonne, Chaumel, Courrière, Molle, Simard.

Excusés. — MM. Berthelot, Georges Pernot, Willard.

Commission du ravitaillement.

Séance du vendredi 29 août 1947.

Présents. — M. Bossanne (André), Mme Brion, M. Chatagner, Mme Claeys, MM. Henry, Le Terrier, Poincelet, Roudel, Vilhet.

Excusés. — MM. Brune (Charles), Lefranc.

Convocation de bureau.

Le 2e bureau se réunira le samedi 30 août 1947, une demi-heure avant la séance publique de l'après-midi (local n° 201):

Examen du dossier d'élection de Madagascar (1er collège).

Réunions du samedi 30 août 1947.

2e bureau, une demi-heure avant la séance publique de l'après midi. — Local n° 201.

Commission de la France d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 215.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels, PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Etablissements P. LINET

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
7, BOULEVARD DE MAGENTA, A PARIS
R.C.: Seine n° 28647.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Premier amortissement.

Liste des 186 obligations 4 1/4 0/0 1946 sorties au premier tirage d'amortissement du 6 août 1947 et formant la totalité des 186 obligations à amortir au 15 septembre 1947.

9 à 194

Ces titres sont remboursables à partir du 15 septembre 1947 à 5.000 F aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, guichet agents et banquiers, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *N° 8633 du 11 octobre 1946.*)

Etablissements Au Planteur de Caïffa

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 24.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
13, RUE JOANÈS ET RUE BOULITTE, PARIS (14e)
R. C.: Seine n° 203652.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 220 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1947.
En conséquence aucun tirage ne sera effectué en août 1947.

Liste des obligations 4,25 0/0 1943 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées à la date du 30 mai 1947.

131 — 135 à 139 — 471 à 480 — 891 à 898 — 929 — 1.150 — 1.553 à 1.556 — 1.647 à 1.649 — 1.872 et 1.873 — 1.958 et 1.959 — 2.827 et 2.828 — 3.108 et 3.109 — 3.461 à 3.464 — 3.467 à 3.470 — 3.722 à 3.730 — 4.032 à 4.034 — 4.101 — 4.109 et 4.110 — 4.141 — 4.144 et 4.145 — 4.800 — 5.181 à 5.185 — 5.271 — 5.488 et 5.489 — 5.641 à 5.643 — 5.650 à 5.660 — 5.771 à 5.774 — 5.776.

L'Etirage de la Somme

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 5.922.500 F
SIÈGE SOCIAL: CORBIE (SOMME)
Registre du commerce: Amiens 12412.

Obligations 4 0/0 1945.

Numéros des 20 obligations sorties au deuxième tirage au sort effectué en séance publique à Paris, le 1er août 1947.

371 à 380 — 631 à 640

Ces obligations seront remboursées au pair, soit 5.000 F, à partir du 1er octobre 1947 aux caisses du Crédit du Nord, rue Jean-Roisin, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à ses succursales et agences.

Numéros sortis au tirage précédent et non encore remboursés.

Tirage 1946.

191 à 200 — 721 à 730

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
Publications Périodiques
(IMPRIMERIE E. DESFOSSES)

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 121.278.600 F
SIÈGE SOCIAL: 13, QUAI VOLTAIRE, PARIS (7e)
Registre du commerce: Seine 56810.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1942.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 193 obligations 4 1/4 0/0 1942 formant la totalité des titres dont l'amortissement est fixé au 15 septembre 1947.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1943, 1944 et 1946 ont été effectués par rachats en Bourse.

Liste des titres sortis au tirage de 1945, et non encore présentés au remboursement.

5	38	164	248	291	293	339	428
438	447	573	603	707	728	818	821
867	954	1.038	1.054	1.167	1.179	1.223	1.396
1.470	1.498	1.528	1.546	1.552	1.679	1.701	1.707
1.729	1.753	1.764	1.891	1.924	1.925	1.955	1.997
2.007	2.056	2.360	2.379	2.380	2.458	2.484	2.505
2.515	2.641	2.695	2.708	2.846	2.895	2.912	2.916
2.919	3.012	3.033	3.304	3.380	3.381	3.446	3.482
3.662	3.671	3.680	3.700	3.720	3.765	3.773	3.775
3.778	3.820	4.118	4.377	4.477	4.541	4.544	

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 6 novembre* 1942.)

Emailleries de la Marne

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE SAINT-GEORGES, PARIS (9e)
R. C. : Seine 137506 ; Saint-Dizier 4261.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 135 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 20 septembre 1947.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en août 1947.

Liste numérique des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

1.092 1.094 1.171 1.172 1.173 1.455 3.446 3.447 3.448 3.449 3.450 3.753 3 754

Société générale de Brasserie et Malterie
[G. E. B. R. A. M.]

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.870.000 F
SIÈGE SOCIAL:
SAINT-AMAND-LES EAUX (NORD)
R. C: Valenciennes n° 23274.

Obligations 4,25 0/0 1946.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement des trente obligations de 5.000 F nominal.
En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 octobre* 1946.)

Etablissements BALSAN

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE MOLIÈRE, PARIS (1er)
Registre du commerce: Paris 44036

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 185 obligations dont l'amortissement est prévu à la date du 15 septembre 1947.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
L'amortissement antérieur a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE

DES

MINES DE HOUILLE DE COURRIERES

(EN LIQUIDATION)

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 440.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A BILLY-MONTIGNY (PAS-DE-CALAIS)

Registre du commerce : Béthune n° B 53.

Liste des 5.000 obligations 4 1/2 0/0 1930 amorties au tirage du 6 août 1947.

501 à 600 — 3.001 à 3.100 — 4.701 à 4.800 — 9.901 à 10.000 — 10.001 à 10.100 — 12.301 à 12.400 — 20.101 à 20.200 — 20.201 à 20.300 — 20.801 à 20.900 — 25.201 à 25.300 — 25.401 à 25.500 — 26.601 à 26.700 — 41.901 à 42.000 — 43.901 à 44.000 — 46.401 à 46.500 — 46.601 à 46.700 — 49.001 à 49.100 — 49.901 à 50.000 — 52.601 à 52.700 — 54.401 à 54.500 — 56.401 à 57.000 — 68.201 à 68.300 — 70.701 à 70.800 — 76.401 à 76.500 — 77.201 à 77.300 — 81.101 à 81.200 — 81.401 à 81.500 — 82.701 à 82.800 — 82.901 à 83.000 — 85.201 à 85.300 — 86.801 à 86.900 — 89.501 à 89.600 — 90.501 à 90.600 — 91.801 à 91.900 — 110.501 à 110.600 — 119.401 à 119.500 — 121.501 à 121.600 — 123.701 à 123.800 — 124.801 à 124.900 — 126.301 à 126.400 — 127.101 à 127.200 — 128.201 à 128.300 — 135.101 à 135.200 — 135.801 à 135.900 — 136.201 à 136.300 — 137.101 à 137.200 — 137.201 à 137.300 — 139.601 à 139.700 — 141.601 à 141.700 — 149.601 à 149.700.

Obligations 4 1/2 0/0 amorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

1.001 à 1.005 — 1.017 à 1.021 — 1.028 à 1.034 — 1.038 à 1.045 — 1.099 et 1.100 — 1.102 à 1.107 — 1.121 à 1.127 — 1.171 à 1.183 — 2.462 et 2.463 — 2.477 — 2.486 à 2.493 — 6.501 à 6.529 — 6.533 à 6.555 — 6.576 à 6.578 — 7.891 — 8.101 à 8.105 — 8.127 à 8.132 — 8.157 à 8.163 — 8.168 à 8.172 — 8.179 — 8.185 et 8.186 — 10.229 — 10.260 — 10.781 à 10.799 — 10.901 à 10.937 — 10.941 à 10.954 — 10.956 à 11.000 — 11.402 à 11.404 — 11.601 et 11.602 — 11.605 à 11.611 — 11.619 — 11.621 à 11.677 — 11.679 à 11.681 — 11.683 à 11.700 — 11.780 — 11.787 — 13.305 à 13.314 — 13.332 — 13.340 à 13.349 — 13.355 à 13.363 — 13.370 à 13.376 — 13.430 — 13.460 et 13.461 — 13.464 — 13.467 à 13.471 — 13.492 et 13.493 — 13.918 — 13.935 et 13.936 — 13.973 à 13.977 — 13.983 — 13.987 — 13.989 et 14.000 — 14.492 à 14.497 — 15.478 — 15.901 — 15.928 à 15.933 — 15.942 à 15.951 — 15.953 — 15.955 — 15.989 à 15.991 — 15.999 et 16.000 — 16.002 à 16.011 — 16.048 à 16.062 — 16.063 à 16.068 — 16.080 à 16.084 — 16.086 et 16.087 — 17.149 et 17.150 — 19.402 et 19.403 — 19.409 et 19.410 — 19.424 à 19.438 — 19.441 à 19.443 — 19.446 à 19.451 — 19.457 à 19.483 — 19.493 à 19.500 — 19.731 et 19.732 — 21.211 et 21.212 — 21.602 à 21.609 — 21.616 et 21.617 — 21.625 à 21.636 — 21.639 à 21.670 — 21.674 à 21.676 — 21.682 à 21.691 — 21.694 à 21.700 — 23.132 — 23.142 à 23.145 — 23.301 et 23.302 — 23.308 à 23.336 — 23.341 à 23.344 — 23.371 à 23.379 — 23.384 à 23.387 — 24.608 à 24.611 — 24.700 — 25.401 à 25.411 — 25.416 à 25.450 — 26.820 à 26.823 — 26.831 et 26.835 — 26.841 — 26.858 — 26.898 à 26.900 — 28.908 à 28.912 — 28.937 — 28.943 à 28.951 — 28.972 — 28.992 à 29.000 — 29.131 à 29.140 — 33.001 à 33.012 — 33.019 à 33.041 — 33.045 à 33.048 — 33.054 à 33.063 — 33.066 à 33.081 — 33.086 — 33.6.0 à 33.100 — 34.041 à 34.043 — 34.609 à 34.613 — 34.619 à 34.621 — 34.624 et 34.625 — 34.640 à 34.650 — 34.651 à 34.661 — 34.664 à 34.700 — 35.225 à 35.226 — 36.201 à 36.219 — 36.221 à 36.229 — 36.241 à 36.265 — 36.267 à 36.277 — 36.280 à 36.286 — 36.292 — 36.294 à 36.300 — 36.302 à 36.305 — 36.307 à 36.338 — 36.340 et 36.341 — 36.343 à 36.360 — 36.363 et 36.364 — 36.369 à 36.374 — 36.376 — 36.338 — 37.615 à 37.618 — 37.695 et 37.696 — 38.537 à 38.546 — 38.568 et 38.569 — 38.585 et 38.586 — 38.591 — 38.708 à 38.724 — 39.599 — 39.703 — 39.711 à 39.718 — 39.725 et 39.726 — 39.749 — 39.757 et 39.758 — 39.771 à 39.774 — 40.156 — 40.350 à 40.353 — 40.501 à 40.580 — 40.582 à 40.600 — 40.783 à 40.788 — 41.601 à 41.607 — 41.610 à 41.617 — 41.619 à 41.622 — 41.638 à 41.661 — 41.670 à 41.678 — 41.680 à 41.683 — 41.686 à 41.693 — 43.116 et 43.117 — 43.150 à 43.157 — 44.511 à 44.525 — 44.536 à 44.545 — 44.548 à 44.550 — 44.554 à 44.567 — 44.572 à 44.575 — 44.578 à 44.580 — 44.586 à 44.590 — 44.592 à 44.600 — 44.803 et 44.804 — 44.815 à 44.824 — 44.838 et 44.839 — 44.848 — 44.853 — 44.858 à 44.862 — 44.867 à 44.879 — 44.881 à 44.883 — 44.886 à 44.893 — 44.898 à 44.900 — 45.004 à 45.018 — 45.021 à 45.025 — 45.029 à 45.036 — 45.038 à 45.081 — 45.088 à 45.100 — 45.128 à 45.133 — 45.179 à 45.183 — 45.191 — 45.193 — 45.622 — 45.635 et 45.636 — 45.694 à 45.700 — 46.106 et 46.107 — 46.113 et 46.114 — 46.123 à 46.133 — 46.141 à 46.147 — 46.159 à 46.164 — 46.171 à 46.173 — 46.195 à 46.200 — 47.701 à 47.711 — 47.724 à 47.753 — 47.755 et 47.756 — 47.758 à 47.760 — 47.763 à 47.791 — 47.799 et 47.800 — 49.151 — 49.501 à 49.506 — 49.517 à 49.529 — 49.536 à 49.539 — 49.558 à 49.561 — 49.571 à 49.574 — 49.579 à 49.581 — 49.586 et 49.587 — 49.629 — 49.647 et 49.648 — 49.665 — 49.701 à 49.729 — 49.739 à 49.800.

50.301 à 50.309 — 50.312 à 50.314 — 50.327 et 50.328 — 50.343 à 50.347 — 50.370 — 50.888 à 50.912 — 50.922 — 50.933 à 50.956 — 50.962 à 50.990 — 50.992 — 50.997 à 50.999 — 52.508 à 52.510 — 52.701 à 52.706 — 52.738 à 52.745 — 52.751 à 52.760 — 52.766 à 52.786 — 52.788 à 52.797 — 55.727 à 55.729 — 55.806 à 55.809 — 55.833 — 55.889 à 55.893 — 57.019 à 57.022 — 57.051 à 57.066 — 57.068 à 57.074 — 57.080 à 57.087 — 57.096 à 57.099 — 58.125 à 58.127 — 58.172 — 58.176 à 58.193 — 60.112 à 60.118 — 60.121 — 60.501 à 60.507 — 60.515 à 60.600 — 60.701 et 60.702 — 60.708 — 60.713 à 60.717 — 60.797 — 61.599 et 61.600 — 61.837 — 62.201 à 62.215 — 62.218 à 62.243 — 62.255 — 62.257 à 62.262 — 62.264 à 62.270 — 62.273 à 62.275 — 62.283 à 62.289 — 62.295 à 62.300 — 62.938 à 62.942 — 64.401 à 64.404 — 64.406 à 64.409 — 64.417 à 64.444 — 64.447 — 64.451 à 64.455 — 64.478 à 64.491 — 64.497 à 64.500 — 64.701 à 64.735 — 64.739 à 64.762 — 64.766 à 64.783 — 64.795 à 64.800 — 66.601 à 66.604 — 66.633 à 66.642 — 66.661 à 66.672 — 66.681 et 66.682 — 66.686 — 66.690 et 66.691 — 66.700 — 66.712 à 66.730 — 66.733 à 66.740 — 66.742 à 66.751 — 66.756 à 66.763 — 66.766 et 66.767 — 66.773 à 66.785 — 66.796 à 66.800 — 67.107 et 67.408 — 67.411 à 67.415 — 67.442 à 67.445 — 67.459 à 67.461 — 67.496 à 67.499 — 68.364 — 68.366 à 68.373 — 68.538 à 68.547 — 68.639 et 68.700 — 69.027 à 69.030 — 69.074 et 69.075 — 70.904 à 70.908 — 70.928 et 70.929 — 70.933 à 70.937 — 70.940 et 70.941 — 70.957 et 70.958 — 70.979 et 70.980 — 70.984 — 70.997 à 71.000 — 71.105 — 71.151 à 71.163 — 71.171 — 71.176 — 71.180 — 71.701 et 71.702 — 71.704 à 71.712 — 71.714 — 71.719 et 71.720 — 71.723 à 71.733 — 71.735 à 71.739 — 71.741 à 71.769 — 71.771 à 71.797 — 71.799 et 71.800 — 74.145 — 74.201 à 74.203 — 74.211 — 74.238 à 74.241 — 74.246 à 74.250 — 74.256 — 74.264 à 74.279 — 74.281 — 74.286 à 74.292 — 74.301 à 74.303 — 74.508 — 74.515 à 74.521 — 74.538 à 74.564 — 74.567 — 74.569 à 74.573 — 74.576 à 74.580 — 74.583 à 74.600 — 75.005 à 75.009 — 75.046 et 75.047 — 75.051 — 75.063 et 75.064 — 75.083 à 75.088 — 75.801 — 75.821 — 75.827 à 75.830 — 75.834 à 75.842 — 75.845 — 75.851 à 75.854 — 75.871 — 77.123 à 77.127 — 79.101 à 79.104 — 79.109 à 79.115 — 79.200 — 79.801 et 79.802 — 79.809 à 79.823 — 79.834 à 79.837 — 79.842 à 79.851 — 79.853 à 79.876 — 79.881 à 79.900 — 82.606 et 82.607 — 82.611 — 82.612 à 83.616 — 82.669 et 82.670 — 82.681 à 82.683 — 82.685 à 82.690 — 82.699 et 82.700 — 84.486 — 84.501 — 84.504 à 84.539 — 84.546 à 84.548 — 84.552 à 84.563 — 84.565 à 84.572 — 84.574 à 84.585 — 84.588 à 84.600 — 84.804 à 84.894 — 84.810 à 84.835 — 84.842 à 84.894 — 84.897 à 84.900 — 85.988 — 86.171 — 86.189 à 86.190 — 90.204 à 90.215 — 90.217 à 90.248 — 90.252 à 90.279 — 90.286 à 90.300 — 90.894 et 90.895 — 91.001 à 91.003 — 91.013 à 91.016 — 91.018 à 91.029 — 91.034 et 91.035 — 91.042 à 91.058 — 91.069 à 91.073 — 91.083 à 91.087 — 91.093 à 91.095 — 91.407 à 91.410 — 91.425 — 91.433 à 91.436 — 91.439 à 91.441 — 91.448 et 91.449 — 91.486 à 91.496 — 92.311 — 92.352 — 92.360 — 92.376 à 92.380 — 95.507 à 95.514 — 95.518 à 95.529 — 95.524 — 95.526 — 95.534 à 95.536 — 95.548 à 95.553 — 95.557 à 95.562 — 95.570 à 95.579 — 95.583 à 95.589 — 95.591 à 95.599 — 96.309 à 96.313 — 96.322 à 96.325 — 96.345 — 96.350 à 96.368 — 96.379 — 96.382 à 96.384 — 96.390 à 96.400 — 96.701 à 96.728 — 96.731 — 96.733 à 96.750 — 96.751 à 96.757 — 96.761 à 96.795 — 96.799 et 96.800 — 97.090 — 97.201 et 97.202 — 97.213 — 97.218 à 97.221 — 97.252 à 97.269 — 97.279 à 97.281 — 97.283 à 97.287 — 97.290 à 97.300 — 97.702 — 98.236 à 98.238 — 99.319 à 99.336 — 99.359.

100.502 — 100.504 à 100.506 — 100.685 — 100.733 à 100.762 — 101.001 à 101.004 — 101.008 à 101.034 — 101.036 — 101.040 et 101.041 — 101.043 à 101.064 — 101.090 à 101.100 — 101.402 et 101.403 — 101.405 et 101.406 — 101.457 à 101.489 — 101.499 et 101.500 — 101.887 à 101.894 — 101.920 à 101.959 — 102.015 à 102.018 — 102.501 à 102.521 — 103.101 à 103.106 — 103.113 à 103.119 — 103.130 à 103.147 — 103.164 à 103.166 — 103.188 à 103.200 — 101.611 et 101.612 — 101.651 — 101.671 à 101.680 — 101.685 à 101.686 — 101.688 à 101.690 — 105.201 à 105.202 — 105.207 — 105.221 à 105.246 — 105.249 à 105.251 — 105.255 et 105.256 — 105.262 à 105.268 — 105.272 à 105.279 — 105.287 à 105.296 — 105.501 à 105.518 — 105.526 à 105.535 — 105.538 à 105.553 — 105.562 à 105.579 — 105.581 à 105.583 — 105.586 à 105.600 — 106.697 — 108.469 — 108.479 à 108.488 — 108.496 et 108.497 — 108.502 — 108.504 à 108.528 — 108.532 à 108.535 — 108.539 à 108.548 — 108.551 — 108.555 et 108.556 — 108.558 à 108.597 — 108.599 et 108.600 — 108.901 à 108.924 — 108.927 — 108.937 à 108.941 — 108.945 et 108.946 — 108.949 à 108.954 — 108.959 à 108.983 — 108.986 et 108.987 — 109.001 à 109.009 — 109.061 — 109.077 — 109.206 à 109.208 — 109.272 à 109.281 — 109.287 — 109.447 — 109.473 à 109.479 — 109.801 à 109.855 — 109.869 à 109.875 — 109.889 à 109.892 — 110.006 — 110.041 — 110.055 — 110.087 à 110.094 — 110.206 — 110.219 — 110.224 à 110.230 — 110.243 — 110.245 à 110.248 — 110.262 à 110.268 — 110.801 à 110.803 — 110.806 à 110.809 — 110.825 et 110.826 — 110.830 — 110.892 à 110.894 — 110.897 à 110.900 — 111.401 à 111.406 — 111.410 et 111.411 — 111.413 — 111.415 — 111.424 à 111.428 — 111.434 à 111.437 — 111.441 — 111.447 — 111.466 et 111.467 — 111.481 à 111.500 111.502 à 111.508 — 111.521 à 111.532 — 111.539 à 111.579 — 111.588 à 111.597 — 111.599 — 112.101 — 112.110 à 112.112 — 112.155 à 112.160 — 112.166 — 112.172 à 112.181 — 112.210 et 112.211 — 112.214 à 112.216 — 112.218 — 112.220 à 112.235 — 112.240 et 112.241 — 112.245 à 112.249 — 112.260 à 112.276 — 112.281 à 112.288 — 112.295 à 112.300 — 112.302 à 112.313 — 112.324 à 112.339 — 112.349 à 112.358 — 112.365 — 112.369 à 112.379 — 112.381 — 112.389 et 112.390 — 112.394 et 112.395 — 112.610 — 112.674 à 112.677 — 113.901 à 113.920 — 113.938 à 113.944 — 113.961 à 113.969 — 113.971 à 113.981 — 113.990 à 113.999 — 115.506 — 115.512 à 115.521 — 115.527 et 115.528 — 115.535 — 115.539 à 115.544 — 116.203 à 116.210 — 116.257 — 116.268 à 116.288 — 116.293 à 116.300 — 116.604 à 116.616 — 116.618 à 116.622 — 116.624 — 116.627 à 116.629 — 116.643 et 116.644 — 116.656 à 116.669 — 116.671 à 116.676 — 116.678 et 116.679 — 116.695 à 116.700 — 117.001 à 117.026 — 117.029 à 117.031 — 117.034 à 117.073 — 117.081 à 117.100 — 117.897 et 117.900 — 118.448 à 118.451 — 118.461 et 118.462 — 118.510 et 118.511 — 118.519 — 118.523 à 118.528 — 118.534 — 118.540 à 118.574 — 118.586 à 118.596 — 119.801 à 119.817 — 119.832 — 119.838 à 119.845 — 119.847 à 119.854 — 119.870 à 119.878 — 119.880 et 119.881 — 119.887 à 119.898 — 121.301 à 121.303 — 121.312 à 121.326 — 121.331 à 121.360 — 121.371 à 121.375 — 121.377 — 121.381 à 121.400 — 121.604 à 121.608 — 121.631 — 121.651 et 121.652 — 123.234 à 123.236 — 123.501 à 123.517 — 123.549 à 123.567 — 123.594 à 123.602 — 123.618 à 123.624 — 123.669 — 123.681 à 123.686 — 123.897 à 123.900.

125.717 — 126.401 à 126.410 — 126.413 à 126.429 — 126.442 à 126.445 — 126.452 à 126.457 — 126.468 à 126.474 — 126.476 à 126.478 —

126.490 — 126.492 à 126.506 — 126.510 à 126.529 — 126.532 et 126.533 — 126.541 à 126.554 — 126.557 à 126.569 — 126.580 à 126.586 — 126.802 à 126.862 — 126.917 — 126.922 à 126.924 — 126.927 — 126.935 à 126.954 — 126.973 à 126.977 — 128.501 à 128.503 — 128.505 à 128.510 — 128.522 et 128.523 — 128.526 à 128.528 — 128.594 à 128.597 — 130.682 à 130.684 — 131.040 à 131.045 — 131.165 à 131.170 — 131.472 à 131.487 — 131.897 — 132.103 à 132.105 — 132.109 — 132.111 à 132.146 — 132.151 à 132.154 — 132.158 — 132.160 à 132.172 — 132.177 à 132.200 — 133.701 à 133.704 — 133.706 — 133.798 à 133.800 — 134.214 à 134.217 — 134.227 à 134.246 — 134.101 à 134.104 — 134.110 et 134.111 — 134.117 et 134.118 — 134.120 à 134.129 — 134.135 à 134.176 — 134.172 — 134.176 à 134.500 — 135.625 à 135.636 — 135.642 à 135.651 — 135.662 à 135.665 — 135.671 à 135.677 — 135.680 et 135.681 — 136.325 à 136.333 — 136.355 à 136.358 — 136.395 — 136.742 à 136.747 — 136.788 — 138.101 et 138.102 — 138.108 et 138.109 — 138.124 et 138.125 — 138.149 — 138.152 à 138.159 — 138.180 à 138.199 — 139.203 — 139.354 — 139.701 à 139.704 — 139.707 à 139.724 — 139.727 à 139.731 — 139.738 à 139.762 — 139.775 et 139.776 — 139.779 à 139.793 — 139.796 à 139.800 — 139.913 et 139.914 — 139.919 à 139.924 — 139.966 — 139.985 et 139.986 — 140.703 — 140.718 — 140.779 à 140.781 — 140.901 à 140.905 — 140.929 et 140.930 — 140.965 — 141.107 à 141.109 — 141.112 à 141.125 — 141.128 à 141.130 — 141.134 à 141.141 — 141.146 à 141.157 — 141.170 à 141.174 — 141.176 — 141.186 à 141.190 — 141.200 — 141.505 à 141.509 — 141.526 et 141.527 — 141.533 à 141.540 — 141.803 à 141.819 — 141.834 à 141.848 — 141.857 et 141.858 — 141.862 à 141.864 — 141.876 — 141.884 à 141.886 — 141.894 à 141.898 — 142.501 à 142.507 — 142.527 et 142.528 — 142.532 et 142.533 — 142.539 à 142.547 — 142.553 — 142.574 à 142.593 — 143.656 à 143.659 — 144.211 — 144.226 — 144.228 à 144.237 — 144.281 et 144.282 — 144.326 — 144.331 — 144.369 à 144.377 — 144.384 et 144.385 — 144.501 à 144.511 — 144.513 et 144.514 — 144.516 à 144.518 — 144.523 à 144.526 — 144.528 — 144.531 à 144.535 — 144.541 à 144.547 — 144.553 à 144.572 — 144.580 — 144.582 à 144.600 — 145.004 à 145.006 — 145.017 — 145.024 à 145.033 — 145.037 à 145.039 — 145.047 à 145.053 — 145.060 — 145.064 à 145.068 — 145.073 à 145.076 — 145.417 et 145.418 — 145.423 à 145.427 — 145.439 — 145.444 à 145.449 — 145.454 et 145.455 — 145.457 à 145.462 — 145.473 — 145.492 et 145.493 — 146.001 à 146.005 — 146.009 et 146.010 — 146.015 et 146.016 — 146.046 à 146.053 — 146.059 à 146.062 — 146.093 à 146.096 — 146.099 à 146.100 — 146.301 à 146.303 — 146.306 à 146.322 — 146.374 à 146.383 — 146.387 à 146.395 — 146.397 et 147.398 — 146.400 — 146.798 et 146.799 — 148.217 à 148.231 — 148.247 — 148.266 à 148.268 — 148.297 — 148.802 — 148.837 à 148.839 — 148.848 et 148.849 — 148.864 à 148.879 — 149.101 à 149.107 — 149.124 à 149.126

Freins Jourdain Monneret

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 6 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 30, RUE CLAUDE-DECAEN, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 105042.

Obligations 4 1/2 0/0 de 2.000 F (émission 1942.)

Amortissement du 1er novembre 1947.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0, de 2.000 F de la société des Freins Jourdain Monneret sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/2 0/0 1942, faculté mentionnée au prospectus d'émission, a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations à amortir le 1er novembre 1947.

Numéros des obligations sorties au tirage précédent et restant à rembourser.

199 — 1.250 — 2.859 — 2.922.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey
48, RUE LA BOÉTIE, PARIS

Société d'habitations à bon marché de Pompey.

OBLIGATIONS 5 0/0 1929

Tirage du 1er août 1947.

Liste numérique des 285 obligations remboursables à partir du 16 septembre 1947, coupon 37 attaché.

25	60	73	98	116	138	167
168	265	324	384	494	556	570
596	602	678	684	801	819	858
894	974	1.008	1.037	1.048	1.055	1.101
1.133	1.151	1.173	1.241	1.260	1.412	1.484
1.553	1.576	1.655	1.657	1.659	1.835	1.914
1.981	2.037	2.053	2.069	2.089	2.094	2.177
2.234	2.258	2.463	2.566	2.600	2.684	2.742
2.744	2.765	2.786	2.832	2.850	2.866	2.907
2.911	2.929	3.009	3.049	3.177	3.187	3.223
3.263	3.361	3.407	3.417	3.465	3.466	3.495
3.535	3.546	3.556	3.610	3.666	3.678	3.726
3.728	3.782	3.965	3.967	3.978	4.021	4.039
4.135	4.189	4.320	4.356	4.393	4.483	4.524
4.627	4.647	4.660	4.721	4.763	4.852	4.935
4.947	4.967	4.979	5.052	5.079	5.108	5.172
5.265	5.357	5.430	5.434	5.554	5.559	5.601
5.603	5.689	5.714	5.736	5.763	5.811	5.819
5.856	5.865	6.006	6.060	6.102	6.118	6.316
6.392	6.447	6.457	6.494	6.564	6.678	6.754
6.758	6.805	6.813	6.957	6.962	6.991	7.135
7.178	7.244	7.323	7.362	7.431	7.451	7.459
7.482	7.613	7.615	7.621	7.704	7.706	7.722
7.739	7.791	7.833	7.856	7.915	7.971	7.979
8.094	8.182	8.210	8.213	8.287	8.327	8.346
8.371	8.395	8.479	8.701	8.841	9.013	9.117
9.148	9.162	9.250	9.273	9.379	9.459	9.466
9.554	9.640	9.744	9.741	9.992	10.006	10.036
10.063	10.073	10.161	10.198	10.258	10.278	10.344
10.357	10.370	10.465	10.476	10.515	10.610	10.614
10.765	10.773	10.785	10.810	10.844	10.862	10.925
10.958	11.155	11.180	11.220	11.360	11.376	11.420
11.435	11.461	11.532	11.608	11.655	11.698	11.821
11.895	11.914	12.185	12.220	12.605	12.827	12.914
13.016	13.025	13.031	13.094	13.108	13.304	13.329
13.354	13.373	13.442	13.448	13.464	13.480	13.539
13.558	13.559	13.594	13.630	13.719	13.748	13.767
13.800	13.844	13.880	13.887	13.905	13.926	13.951
14.017	14.120	14.264	14.270	14.323	14.430	14.534
14.544	14.565	14.602	14.603	14.625	14.665	14.794
14.811	14.888	14.913	14.952	14.959		

Obligations sorties aux tirages et non remboursées à la date du 1er aout 1947.

Tirage du 9 août 1943.

Remboursables le 16 septembre 1943 (coupon 29 attaché).

4.803 8.090 9.156 10.201 11.780 11 788 13.681

Tirage du 1er août 1944

Remboursables le 16 septembre 1944 (coupon 31 attaché)

43	49	1.258	1.626	1.627	1 636	2.175
3.572	5.201	6.799	6.842	7.019	7 020	7.812
7.815	8.073	8.481	8.814	8.918	9 008	9.322
9.737	9.759	10.481	10.753	11.284	11 658	11.661
12.131	12.423	13.754	14.921			

Tirage du 1er août 1945

Remboursables le 16 septembre 1945 (coupon 33 attaché

29	80	124	227	423	542	886
897	987	1.215	1.342	1.617	1 625	1.757
2.252	2.409	2.898	2.903	3.085	3 136	3.853
3.856	4.043	4.210	4.723	4.848	5 204	5.733
5.820	5.888	5.951	5.957	5.990	6 190	6.356
6.782	6.806	6.885	6.911	6.941	6 945	7.089
7.144	7.388	7.422	7.712	7.759	7 842	7.845
7.872	7.930	8.018	8.066	8.359	8 385	8 424
8.549	8.769	8.780	8.803	8.818	8 830	8.854
8.898	8.926	8.938	8.939	9.074	9 275	9.332
9.447	9.467	9.536	9.634	9.961	10 080	10.341
10.508	10.545	10.633	10.637	10.794	10 857	10 900
10.920	11.007	11.209	11.233	11.362	11 607	11.731
11.757	11.828	11.890	11.989	12.228	12.642	12.872
13.081	14.919	14.990				

Tirage du 1er août 1946.

Remboursables le 16 septembre 1946 (coupon 35 attaché

329	358	883	1.021	1.050	1 091	1.200
1.280	1.283	1.615	1.645	1.658	1 800	1.846
1 909	1.918	1.980	2.049	2.154	2 236	2.351
2.357	2.556	2.570	2.930	2.961	3.019	3.118
3.184	3.205	3.645	3.817	3.818	3 899	3 963
4.161	4.176	4.581	4.731	5.198	5.208	5.312
5.359	5.517	5.576	5.607	5.608	5 744	5.880
5.887	5.896	5.924	6.032	6.203	6.447	6.423
6.238	6.284	6.342	6.346	6.656	6 745	6 815
6.970	7.009	7.109	7.263	7.344	7 420	7 495
7.537	7.616	7.685	7.743	7.776	7.817	7 836
8.003	8.116	8.143	8.232	8.244	8 272	8 288
8.449	8.477	8.611	8.683	8.774	8 964	8.986
9.372	9.406	9.653	9.697	9.829	9 895	9.983
10.047	10.053	10.092	10 119	10.140	10 194	10 571
10.372	10.375	10.478	10.456	10.560	10 563	10 677
10.731	10.763	10.772	10.792	10.867	10 918	10 976
11.003	11.098	11 165	11.169	11.175	11 283	11 404
11.627	11.663	11.694	11.804	11.822	11 855	11 871
11.930	11.935	11.954	11.969	12.041	12 067	12.240
12.252	12.293	12.342	12.443	12.463	12 586	12.588
12.599	12.697	12.992	13.014	13.171	13 443	13.489
13.568	13.659	14.704	14.708	14.995		

Entreprise de Génie civil et de Travaux publics

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
AVENUE VAN PELT, A LENS (PAS-DE-CALAIS)
R.C.: Béthune n° B 813

Obligations 4,25 0/0 1946.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission la société a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement des 90 obligations de 5.000 F nominal.

En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 octobre 1946.*)

Société des Mines de Bazailles

CAPITAL: 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine 73?92.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945, de 5.000 F nominal, sont avisés que la société usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 180 obligations représentant la deuxième tranche dont le remboursement était prévu pour le 1er septembre 1947 et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

L'amortissement antérieur a également été effectué par voie de rachats en Bourse.

Le 21 août 1947.

Société des Produits chimiques de Clamecy

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 77 RUE MIROMESNIL, PARIS
R. C.: 320296 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F

Premier tirage du 18 août 1947.

Les cent trois obligations nos 2.584 à 2.686 sont remboursables à partir du 1er octobre 1947 à 5.000 F.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 novembre 1946.*)

Société des Ateliers et Chantiers de France

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 102 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 5, RUE LA BOÉTIE
R. C. : Seine 13738.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 130 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 10 octobre 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement antérieur a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DES NOUVEAUX QUARTIERS DE PARIS

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 août 1947 : page 8112, 1re colonne, Obligations 3 0/0 1895 sorties au tirage du 2 juillet 1947, au lieu de : « remboursables à partir du 1er mai 1947 », lire : « 1er août 1947 » ; 3e colonne, Obligations non remboursées du tirage de 1944 après le n° 20.891 ajouter les nos suivants :

20.913 21.336 21.424 21.682 22.307 22.782 22.844 23.240 23.495 23.768 24.400 24.405 24.429 24.708 24.797 24.830 24.840 25.003 25.169 25.216 25.311 25.313 25.462 25.515 25.746 25.926 25.946 27.045 27.459 27.686 27.712 27.736

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 30 juin 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 20 juin 1945, sur les biens, droits et intérêts du nommé Seiller (Emile), ayant habité à Colmar (Haut-Rhin), et résidant actuellement régulièrement en France.

Par ordonnance du 30 juin 1947, le président du tribunal civil de Montfort-sur-Meu a placé sous séquestre les biens situés dans le ressort du tribunal de Montfort-sur-Meu et dépendant des patrimoines de la Société anonyme Albert Bougeant, M. Albert Bougeant, la succession Albert Bougeant, Mme veuve Albert Bougeant, M. Paul Bougeant, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur pour le département d'Ille-et-Vilaine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 juillet 1947, le président du tribunal civil de Nantes a levé le séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant à MM. Grollier (Henri) père, Grollier (Henri) fils et Grollier (Robert) fils, cultivateurs, demeurant à Touvois.

Par ordonnance en date du 4 juillet 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 20 mai 1945, sur les biens, droits et intérêts du nommé Burgel (Charles), ayant demeuré à Ostheim (Haut-Rhin), et résidant actuellement régulièrement en France.

Par ordonnance en date du 5 juillet 1947, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Lorentz (Charles), de nationalité allemande, 18, rue Trubner, à Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 7 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Léonhardt (Jean-Paul), 9, quai Paris, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance de M. le président du tribunal de Strasbourg en date du 16 janvier 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 9 juillet 1947, a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Schildberg (Charles), 23, rue de Saverne, à Oberhausbergen, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance de M. le président du tribunal de Strasbourg en date du 24 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 9 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Baumann (Robert), 16, rue du Canal, à Bischheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance de M. le président du tribunal de Strasbourg en date du 31 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 9 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à la nommée Wagner (Olga), 3, rue du Fossé-des-Treize, Strasbourg, séquestre qui avait été ordonné par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 30 juin 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 9 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Brandt (Martin), à Hoerdt, n° 367, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 21 juin 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 9 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant au nommé Moritz (Albert), 2, rue Voltaire, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 10 août 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 15 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à M. Kress (Joseph), 8, rue du Pont-Sehnhausen, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 22 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 15 juillet 1947 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant aux époux Bintz (Jacques), à Lembach, n° 123, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 9 novembre 1946.

Par ordonnance en date du 13 mai 1947, le président du tribunal civil de Montpellier a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts des trois cent soixante-huit sujets italiens ou allemands, dont les noms suivent, et a nommé l'administration de l'enregistrement, en la personne de son directeur départemental à Montpellier, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre :

Acerbi (Luigi), ayant demeuré à Félines-en-Minervois (Aude) ;
Acerbi, née Castiglion, ayant demeuré à Félines-en-Minervois (Aude) ;
Albani (Guiseppe), ayant demeuré à Roquebrun (Hérault) ;
Amelio (Maran), ayant demeuré à Béziers (Hérault) ;
Angeloni (Céfaste), ayant demeuré à Saint-Gervais (Hérault) ;
Antonnucci (Félix), ayant demeuré à Saint-Geniès-du-Fesc (Hérault) ;
Antonnuccio (Lucienne), ayant demeuré à Béziers ;
Arcello (Vichet), ayant demeuré à Béziers ;
Amoroso (Fioravanti), ayant demeuré à Lunel ;
Arzietti (Nathalie), ayant demeuré 30, rue Deberl, à Béziers ;
Artico (Louise), femme Carniel, ayant demeuré à Castries ;
Avogadro (Pierre), ayant demeuré à Octon ;
Salini (Louis), ayant demeuré à Béziers, 19, rue de Belfort ;
Barlari (Louis), ayant demeuré à Saint-Thibéry ;
Baroni (Carmélo), les Aires, parti en Italie en 1939 ;
Baroni (Louis), les Aires ;
Baroni (Martin), ayant demeuré à Gabian ;
Baroni (Alexandre), ayant demeuré rue Bertrand, à Béziers ;
Baroni (Jean), ayant demeuré à Saint-Martin-de-Londres ;
Ballenirin (Giovani), ayant demeuré à Liran ;
Barthooli (Adophe), ayant demeuré à la Salvetat ;
Barthelli (Léonie), veuve Respieches, ayant demeuré à Murviels ;
Basilio (Marchetti), parti de Saint-Brès en 1939-1940 pour l'Italie ;
Batlini (Césaro), parti de Mauguio, adresse ignorée ;
Benedetti (Louis), inconnu à Nissan ;
Regnis (Santina), femme Bianchi, le Bousquet-d'Orb, inconnue ;
Bernardini (Ezzio), succession Marsillargues, héritier en Italie, est décédée à Montpellier le 1er novembre 1940 ;
Belza (Marie), 10, rue Helvy, à Béziers, partie en 1938 ;
Berrushon (Jean), 16, rue Deber, à Béziers, inconnu ;
Beysirs (Dominico), inconnu à Carrières ;
Bezlov (André), 8, rue Boudard, à Béziers, inconnu ;
Biasci, femme Egli (Ermélina), inconnue à Béziers ;
Birilari (Idioni), inconnu à Bédarieux ;
Bianciotto (Perrina), inconnu à Saint-Martin-de-Londres ;
Biancotto (Ferdinand), inconnu à Causse-de-la-Selve ;
Biancotto (Pierre), inconnu à Saint-Martin-de-Londres ;
Bianchi (Charles), inconnu à Seyries par Lunas ;
Bobba (Félicien), hôpital, Béziers, inconnu.
Bobola, femme Lucciano (Madeleine), inconnue à Puicherie ;
Bonfanti (Antonio), inconnu à Roquebrun ;
Bonneto (Guiseppe), inconnu à Pézénas ;
Bonesi (Pietro), inconnu à Varelihes, par Saint-André-de-Buèges ;
Brigillo (Marie-Antonia), femme Solidozo, inconnue à Béziers, 16, rue Mayerbier ;
Bristol (Angélina), inconnue à Béziers ;
Bropsat (Maria), née Benes, inconnue à Béziers ;
Bruno (René), inconnu à Sérignan.
Calvo (Giovani), face aux Arènes, à Béziers, inconnu ;
Calezari (Giovani), inconnu à Fleury ;
Cardino (Fernand) et non Jacques, à Béziers-inierne, puis parti en 1939 ;
Cabellaro (Aguinino), adresse inconnue, Montignac, parti depuis dix ans ;
Carbone (Marguerite), femme Ohabert, rue Vauban, 14, à Béziers, inconnue ;
Carmignani (Augusline), femme Maureillan, à Béziers, partie depuis vingt ans ;
Carloni (Clémence), partie de Camplong, adresse inconnue ;

Carinoni (Anselme), parti il y a quatre ans d'Olonzac, adresse inconnue;
Carniel (Adèle), femme Torelli, inconnue à Castries;
Casanova (ou Canova) (Pierre), inconnu à Saint-Bauzille-de-la-Silve;
Cantiveylli (Joseph), le Poujol, parti en Italie en 1939.
Carissoni (Anselme), parti d'Olonzac depuis quatre ans, adresse inconnue;
Cassolo (Ludovic), inconnu à Montblanc;
Cassolo (Ottorino), inconnu à Montblanc, parti en 1934;
Carminatti (Luigi), inconnu à Montaren;
Canetto (Antonio), inconnu à Saint-Chinian;
Cazo (Blaise), parti depuis longtemps de Béziers, adresse inconnue;
Celexiet (Salvand), inconnu à Abeilhan;
Centoz (Joseph), inconnu à Latles;
Ciardossino (Pietro), parti de Causse-de-la-Celle sans laisser d'adresse;
Ciardossino (Volguiri), inconnue à Saint-Martin-de-Londres;
Chochiotti (Marie), rue Lamartine, à Béziers, inconnue;
Carelli (Guiseppe), 25, rue Aubert, à Béziers, a quitté Béziers;
Carelli (Vincent), à Béziers;
Chinzel (Erminio), inconnu à Béziers;
Constans (François), 12, rue Hélévy, à Béziers, inconnu;
Cocoa (Baptiste), parti en 1944 du Rouet, par Notre-Dame-de-Londres;
Congin (Salvadore), inconnu à Saint-Laurent-du-Minier;
Cortinoni (Catarina), inconnue à Gabian;
Concito (Antonio), inconnu à Saint-Chinian;
Curcio (Antoine), à Béziers, parti en Italie en 1940;
Daguini, adresse inconnue à Béziers;
Decot (Michel), parti de Bédarieux, adresse inconnue;
Del Cistia (Giovani), inconnu à Candillargues;
Depra (Catherine), 7, rue Estreboud, à Béziers, inconnue;
De Jeanne, femme Oresp, 18, allées Paul-Riquet, Béziers, inconnue;
De Paoli (Vittoria), inconnu à Murviel;
Frantangeli (Jean), inconnu à Aniane;
Fagello (Francesco), 15 *bis*, rue Victor-Hugo, à Béziers, inconnu;
Pardi (Guiseppe), inconnu à Saint-Chinian;
Fioretto (Pio), inconnu à Lodève;
Ferrari (Alexandre), Cessenon, parti en Italie en 1939;
Ferrero (Jules), 2, rue Debès, à Béziers, parti en Italie;
Fiacco (Siovanini), rue Tivolo, à Béziers, parti depuis de nombreuses années;
Forruzuick (Luighia), femme Tomasini, à Béziers, adresse inconnue;
Fruellani (Alfredo), adresse inconnue à Saint-Gervais-sur-Mare;
Fuzzezo (Pascal), à Béziers;
Frigerio (Francesco), 12 rue Cot, à Béziers, inconnu;
Foppoli (Pierre), inconnu aux Matelles;
Fina (Jean-Baptiste), ni à Montpellier, ni à Sète, adresse inconnue;
Fournials (Simone), inconnue à Montpellier;
Gabellari (Lino), parti depuis longtemps, Notre-Dame-de-Londres, adresse inconnue;
Gastaldi (Jean), inconnu à Lunas;
Gaido (Anatole), inconnu à Saint-Martin-de-Londres;
Galbo (Marguerite), inconnue à Saint-Martin-de-Londres;
Galdi (François-Camille), Italien, décédé à Herepani le 6 janvier 1946 (succession);
Galeazzi (Ubaldo), parti depuis longtemps de Béziers, inconnu à l'adresse;
Galizzi (Maria), Cessenon, partie en 1941, adresse inconnue;
Garrissoni (Anselme), à Olonzac;
Galizzi (Carlo), parti depuis dix ans de Vendjean, résidence inconnue;
Giachetto (Joseph), parti en 1918 de Saint-Laurent-du-Minier, se serait rendu en Tunisie, mais sa trace a été perdue;
Genta (Rosalino), inconnue à Aniane;
Gicia (Virgile), et non Gaétano, a quitté Puimisson en 1935, adresse inconnue;
Gifini (Bagro), inconnu à Puimisson;
Gilli (Marcel), inconnu à Notre-Dame-de-Londres;
Gibellino (Joseph), inconnu à Montpellier;
Giovani (Jani-Del-Castlo), Baillargues, prisonnier devenu travailleur libre au Caylar, parti en Italie en mars 1946;
Gilli (Thérésina), inconnue à Saint-Martin-de-Londres;
Ghilardi (François), à Saint-Pons;
Graziolo (Angelo), inconnu à Saint-Chinian;
Gréci (Pietro), inconnu à Gabian;
Guiseppe (Ernest), 39, rue Voltaire, à Béziers, inconnu;
Guerrucci (Angelica), femme Perroganani, 9, rue du Midi, à Béziers, inconnue;
Guiponni (Catherine), Cessenon, partie adresse inconnue;
Chilardi (François), Saint-Pons, a regagné l'Italie;
Guismaroli (Guiseppe), Roquebrun, inconnu;
Guisli (Rosine), femme Aude Serafini, à Castries, inconnue;
Guisli (Candide), femme Giovani (Delcistie), à Baillargues, inconnue;
Gribando (Aldo), inconnu à Notre-Dame-de-Londres, et Montpellier;
Gribando (Christine), inconnue à Notre-Dame-de-Londres, et à Montpellier;
Guillini (Thérèse), 10, rue Estreband, à Béziers, inconnue;
Iliva (Adriade), à Lodève;
Horassuti (Luigi), a quitté Bédarieux, adresse inconnue;
Icilio (Sublini), impasse Sulliver, Béziers, inconnu;
Jotiano (Jeanne), femme Riverre, Lignan, inconnue;
Landri (Marie), inconnue Béziers;
Lanza (Giovani), Mas-Neuf, Aigues-Mortes, inconnu;
Lazzarello (Francesco), Saint-Hippolyte-du-Fort, inconnu;
Lautzmann (Stock), parti de Béziers depuis longtemps, adresse inconnue;
Legrenzi (Paolo), inconnu Lodève;
Lobraico (Jacques), Béziers, terrain Gloustier;
Lobraico (Marie), Béziers, terrain Gloustier;
Lombard (Séraphine), femme Feviamosia, à Béziers, inconnue;
Lolli (Emma), femme Mozzarelli, partie pour l'Italie;
Lorenzzini (Giulia), femme Grasini, à Lansargues, inconnue;
Lorenzelli (Gustavasti), à Pézenas, parti en Italie;
Lorenzelli (Alexandre), à Cessenon;
Losma (Charles), a depuis longtemps quitté Margon, adresse inconnue;
Lorenzelli (Giocavelli), à Pézenas, Italie;
Luiselle (Elisabeth), a quitté Hérépian;
Lunardi, femme Capecchi (Ida), Maureilhan, inconnue;
Mannepieri, a quitté Maugulo, adresse ignorée;
Mamano, née Tavello ou Tabella (Antoinette), inconnue à Montpellier;
Marmoni (Francisco), inconnu à Pignan;
Marocco (Georges), inconnu à Béziers;
Malluguin (Alessis), adresse inconnue, partie de Béziers depuis longtemps;
Manza (Jean), adresse inconnue à Lamalou-les-Bains;
Marassut (François), inconnu à Servian;
Marino (Garmino), à Pézenas;
Marcuzzi (Angélo), inconnu à Felines-Minervois;
Mastrantuano (Francisco), adresse inconnue à Puimisson;
Marzuecchi (Médardo), succession, Saint-Nazaire-de-Ladarez;
Mazullo (Carmino), inconnu à Villeneuve-les-Béziers;
Mancci (Guiseppe), inconnu à Céret;
Mazzeri (Jacques), inconnu à Cessenon;
Mazzuchelli (Charles), Roujan, a vécu à Thézan, 1914, puis inconnu;
Mazzoli (Clément), inconnu à Abeilhan;
Marchetti (Célestin), Saint-Brès, puis Vendargues, parti pour l'Italie en 1939;
Marchi (Orlando), Saint-Pons;
Maldotti (Pierine), femme Maffi, inconnue à Marsillargues;
Marino (Carmino), inconnue à Pézenas;
Massini (Jean-Baptiste), Saint-Pons;
Mollon (Guido), parti depuis longtemps, adresse inconnue, Alignan-du-Vent;
Menoni (Alberto), inconnu à Pézenas;
Milesi (Baptiste), inconnu à Saint-Chinian;
Milesi (Giacomo), adresse inconnue, Saint-Etienne-d'Albagion;
Milesi (François), succession, Saint-Paul-de-Valmelle;
Michelli (Joseph), à Gabian;
Mileti (Pellegrino), parti sans adresse, inconnu à Roquebrun;
Migliovacca (Marie), femme Sebini, rue des Petits-Champs, à Béziers, inconnue;
Mollicone (Antonin), parti en 1932, Saint-Féral-d'Albugon (Lozère);
Mostaletti (Jean), adresse inconnue à Camplong,
Montagna (Frédéric et non Baptiste), a quitté Puimisson, adresse inconnue;
Matarazzo (Modestino), ayant résidé à Montpellier, 68, rue Figuerolles, mais refoulé du territoire français, le 23 février 1937;
Mencariul (Elisa), inconnue à Candillargues;
Melis (Joseph), parti en 1918, de Saint-Laurent-le-Minier, adresse actuelle inconnue;
Moscato (Salvador), citégranier, à Montpellier, parti le 14 mai 1937, sans laisser d'adresse;
Natali (Dino-Siran), parti en Italie, en 1936;
Natali (Giovani), inconnu à la Salvetat;
Mencioni (Asquilla), femme Magnasni, rue de la Baraque, à Saint-Laurent-du-Minie, inconnue;
Nicolas (Carlo), 4, rue Cambon, Béziers, inconnu;
Olivieri (Giacomo), inconnu à Cessenon;
Olivero (Joseph), inconnu à Laurens;
Orsi (Fernando), inconnu à Abeilhan;
Ostini (Guiseppe), 16, rue Madeleine, Nîmes, inconnu;
Palma (Eugénie), partie de Béziers, depuis longtemps, adresse inconnue;
Panza (Marcario), inconnu, Pezenas;
Pepini (Auguste), en Italie, depuis 1941;
Pepini (Francesco), inconnu, Italie;
Pepe (Achille) (sans héritier);
Para (Catherine), femme Fina (Barnakite), Pezenas, inconnue;
Parenti (Jeanne), femme Natali, Saint-Poins, en Italie;
Pastorino (Amélia), Montpellier;
Pasculio (Angélo), 19, boulevard Liberté, à Béziers, inconnu;
Passarelli (Salvadore), 12, rue Cap, à Béziers, inconnu;
Pecchioli, femme Bernadini (Laurence), à Montpellier, partie de Montpellier, adresse inconnue;
Pacchioli (Amédé), Montpellier;
Pessenti (Pitro), inconnue à Olargues;
Pessenti (Martino), inconnu à Bize;
Pessenti (Joseph), inconnu à Cuxac-Cabardès;
Pessenti, femme Ghisalberti (Thérèse), inconnue à Maisons.
Pesentino (Piétro), inconnu à Olargues;
Pellegrino (Piétro), adresse inconnue à Saint-Thibéry, parti depuis onze ans;
Petris (Icoléno), inconnu à Saint-Chinian;
Phignini (Paul), inconnu à Aniane;
Piazza, femme Autran (Lucienne), Rodez, inconnue;
Pietrino (Mario), à Béziers;
Pietro (Semoli), à Helena, à Béziers;
Pietrognani (Manléri), rue du Midi, à Béziers, inconnu;
Placentino (Piétro), inconnu à Florensac;
Picca (Catherine), veuve Stromo (Hohanes), mas Cefodriet à Nîmes, inconnue;
Pierrali (Giovani), adresse inconnue, Camplong, parti en Italie en 1940;
Pinollini (Maria), femme Riva, Cornellhan, inconnue;
Ponte (Anne-Marie), partie de Saint-Geniès-le-Bas, serait à Trieste;
Poma (Pascal), inconnue à Lodève;
Pomamarie, inconnue à Lodève;
Poma (Francisco, n'est pas connu à Lodève;
Ponsero (Guiseppe), causse de la selve;
Purin (Egidia), femme Vesco, partie d'Olonzac, depuis dix ans, adresse inconnue;
Pesenti (Pietro), inconnu à Baillargues;
Ragusa (Nicolas), inconnu à Puimisson;
Ragezui (Inès), femme Collevah, inconnue à Béziers, 44, rue Argenterie;
Raison (Nicolas), inconnue à Puimisson;
Ré (Marguerite), femme Ghinotti, inconnue à Montpellier;
Rey (Henri), rue de Toulouse, à Béziers, inconnu;
Reynaldi (Marie), 25, rue Aubert, à Béziers, inconnue;
Ripando (Joseph), Béziers, inconnu;
Riva (Louis), inconnu à Cornellhan;

Rocca (Gabriel) (succession), Laurens, héritiers, Italie;
Romanelli (Rina), femme Bomfardi, inconnue, (le à Roquebrun);
Romano (Marie), 9, rue Saint-Serra, à Béziers, inconnue, partie depuis longtemps;
Romeo (François), Lansargues, inconnu;
Rosenil (Antonia), terrain Gloutier, à Béziers, inconnu;
Rugi (Vicente), inconnu à Lunel;
Riva (Adrajc), inconnu à Lodève;
Sachetti (Hyacinthe), partie de Béziers, depuis longtemps adresse inconnue;
Salvi (Benoît), parti de Cause de la Selve, sans laisser d'adresse;
Salvatori (Adrienne), femme Genico, Béziers, partie depuis longtemps, adresse inconnue;
Sartori (Francisco), avenue Gambetta, à Béziers, adresse inconnue.
Sanullo (Amelia), femme Daguino, à Béziers, 15, rue Arago, inconnue;
Sandola (Catherine), veuve Fontouse, Roujan, inconnue;
Salvi (Charles), Margan;
Salvi (Marius), Cabrerolles, adresse inconnue;
Salvino (Marie), veuve Mazilli, Béziers, inconnue;
Secchi (Salvadore), 13, rue Petitchamp, à Béziers, inconnu;
Selser (Mario), inconnu à Villeneuve-les-Béziers;
Scaligi (Maria ou Angèle), Montpellier, inconnue;
Salvi (Jacques), Margan, parti, adresse inconnue;
Senegagni (Eugène), parti de Comba-Illaux, il y a six-huit mois, sans laisser d'adresse;
Suzulzini (Roberto), 36, place Garibaldi, à Béziers, a quitté Béziers;
Siccardi (Anna), inconnue à Montpellier;
Sismondini (Emmanuel), inconnu à la Salvetat;
Saaniot (Jean), mécanicien à Beaucaire, expulsé des Alpes-Maritimes le 6 juillet 1936;
Sotile (Antoinette), veuve Brando, inconnue à Pezenas;
Zoodelaardo (Francesco), inconnu à Béziers;
Stephanini (Olga), femme Sino Poiri, Saint-Etienne-Estréchoux, adresse inconnue;
Saiponni (Antimo), adresse inconnue Aires, parti en Italie en 1939;
Stephanelli (Carlotta), rue Diderot prolongée, à Béziers, inconnue;
Tanoletti (Guido), inconnu à Villeneuve-les-Maguelonne;
Tarentola (Gama), inconnue à Pezenas;
Tarabori (Salvadore), inconnu à Générac;
Tissino (Ida), femme Fabro, inconnue à Thuir;
Fabro (Primo), son mari;
Tranchero (Catherine), femme Marino, Faugères adresse inconnue;
Trohano (Veneti), 47, rue Victor-Hugo, Béziers, inconnue;
Tundo (Angèle), impasse Sainte-Ursule, à Béziers, inconnue à Montpellier;
Vellulini (Narcisse), veuve Matucci, à Béziers, inconnue;
Vendrasso (Maria), inconnue à Felaines-Minervois, n'existe pas;
Vesco (Primo), Cessenas, parti d'Olonzac il y a dix ans, adresse inconue;
Visnachi (Joseph), a quitté Pulmisson, adresse inconnue;
Vezziano (Maria), femme Francexchi, Béziers, inconnue;
Vivini (Eugène), inconnu à Béziers;
Zzanini (Antonia), 54, rue Victor-Hugo, à Béziers, a quitté Béziers, adresse ignorée;
Zaffelatto (Félicia), partie depuis longtemps de Béziers, adresse inconnue.

Par ordonnance en date du 2 juillet, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Krank (Philippe), et à son épouse, Maizières-les-Metz;
Kremer, et à son épouse, rue Wilson, 8, Metz;
Kreuser, et à son épouse, rue Ernest-Bastien, 10, Metz;
Kolmann, et à son épouse, rue aux Ours, 3, Metz;
Kuffing, et à son épouse, rue des Pépinières, 29, Longeville-les-Metz;
Kuss, et à son épouse, rue Charles-Pêtre, 39, Metz;
Lamphert (Hermann), et à son épouse, rue du Nord, 18, Ban-Saint-Martin;
Jung, et à son épouse, rue des Villas, 12, Longeville-les-Metz;
Kaiser, et à son épouse, rue Foch, 8, Ban-Saint-Martin;
Kentel, et à son épouse, Plappeville, 6 *b*;
Klein, et à son épouse, rue Mazelle, 86, Metz;
Klinge, et à son épouse, rue des Ecoles, 24, Ban-Saint-Martin;
Köhler (1 à son épouse, rue des Jones, 1, Montigny-les-Metz;
Jenne (Justine), rue Saint-Symphorien, 63 *a*, Longeville-les-Metz;
Hupp, et à son épouse, rue Marechal-Foch, 15, Ban-Saint-Martin;
Hopp (W.), et à son épouse, rue du Nord, 56, Ban-Saint-Martin;
Hopf (Elisabeth), avenue Foch, 44 *a*, Metz;
Heizmann (Karl), et à son épouse, rue de Pont-à-Mousson, 122, Montigny;
Heck, et à son épouse, route de Metz, 154, Vallières;
Hayert (Eugène), et à son epouse, rue Mozart, 17, Metz;
Günther, et à son épouse, route de Sarrebruck, 3, Borny;
Pachge (Gustave), et à son épouse, rue de Queuleu, 69, Metz;
Pick, et à son épouse, Laquenexy;
Piwicki (Annie), rue Rabelais, 19, Metz;
Rodig (François), et à son épouse, rue du 20e-Corps, 37, Metz;
Ruth, et à son épouse, rue des Pépinières, 15, Longeville-les-Metz;
Sabel, et à son épouse, rue Saint-Sigisbert, 12, Ban-Saint-Martin;
Niedmann, et à son épouse, rue du Nord, 18, Ban-Saint-Martin;
Neuroth, et à son épouse, rue des Villas, 12, Longeville-les-Metz;
Neumann (Mme), rue Nationale, 102, Longeville-les-Metz;
Mühlhaim, et à son épouse, rue du Nord, 56, Ban-Saint-Martin;
Moller (Ernst), et à son épouse, boulevard de Saint-Symphorien, 107, Metz;
Mohr (Walter), et à son épouse, rue du Nord, 18, Ban-Saint-Martin;
Lottes, et à son epouse, Plappeville, 6;
Littlin, et à son épouse, Courcelles-sur-Nied, 6;
Hambourger, et à son épouse, Montevideo;
Buchler, rue Porte-de-France, 2, Morhange;
Beller, rue de l'Hôpital, 24, Morhange;
Bachr (G.), Morhange;
Bertuch, rue du Château-de-Salm, Morhange.
Becker, rue de l'Hôpital, 30, Morhange;
Comes, rue Poincaré, 82, Morhange;
Clemens, rue Passaga, Morhange;
Christiany, Bockange;
Didion (Bernard), et à son épouse, rue de Serrelouis, 30, Boulay;
Eisenbarth (Jacques), Drogny, 16, commune de Piblange;
Fellien, rue Poincaré, 70, Morhange;
Froelich (Hans), Bockange;
Gräff (Wilhelm), cité des sous-officiers, Boulay;
Glück, Morhange;
Heinemann et Schwantz, avenue du Palais-de-Justice, 8 Morhange;
Holzmann, Morhange;
Huber (Ernst), Rhodes;
Hobach (Fritz), Boulay;
Hologa, Boulay;
Hermann (Johannes), Bockange;
Kellermann (Mme), Teterchen;
Krantz, Morhange;
Pirson, rue Poincaré, Morhange;
Peters, Boulay,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 20 juin 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de Bernardi (Guiseppe), demeurant à Marseille, 34, rue Julia.

Par ordonnance en date du 20 juin 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre d'Anselmo (Bonaventura), domicilié à Paris (19e), 97, rue de Flandre.

Par ordonnance en date du 26 juin 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de Mme veuve Blum (Rodolphe), née Denantes d'Avignonet, et la conservation de la nationalité française.

Par ordonnance en date du 26 juin 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de Cassirino (Silvio), demeurant à Marseille, 31, rue Coutellerie.

Par ordonnance en date du 26 juin 1947, le président du tribunal de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées, et qui doivent être réputées ennemies:

Berimley (Jean), 17, rue Thiers;
Volponi (Vittorio), maison Conti, chemin Nerthe, l'Estaque;
Milasla (Fritz), 80, rue Nationale;
Vassileff (Pincho), 8, rue de la Mure;
Bartolini (Alfonso), le Marinier, Estaque-Gare;
Bruno (Francesca), femme Romulado Bonzano, 15, rue de Turenne;
Graziani (Noël-Louis), 11, rue du Jet-d'Eau;
Vera (Giacomo), 158, boulevard Blancarde;
Gulliano (Tomaso), 11, boulevard Saint-Giniez;
Kouzeff (Basil), 51, rue de la Darse;
Masera (Marguerite), 1, impasse Ruffi, Arenc;
Montuori (Térésa), 29, rue du Progrès;
Tanelle (Charles), maison Arnaud, vallon Saint-Henri;
Kunnecke (Karl), 94, avenue Prado;
Forcina (Raphaël), 5, boulevard Gaulier, Malpassé;
Antoniono (Guiseppe), campagne Fenouil, chemin Treize-Vents, Saint-Henri;
Peilers (Frantz) 18, boulevard Louis-Prade, Saint-Joseph;
Christiani (Lorenzo), 73, boulevard Viala, Saint-Louis;
Fanti (Auguste-Joseph), vallon Riaux Kulmann, Estaque;
Rolando (Filipo), campagne Eugénie, plateau Saint-Jean-du-Désert;
Salvi (Maria), 128, rue Aubagne;
Poccola (Joseph), 4, chemin Gare-Saint-Louis;
Garibbo (Joséphine), 8, rue Château-Vert;
Asenda (Maria), 17, place Marseillaises;
Parana (Guiseppe), campagne Bourel, boulevard Vallon, Saint-Antoine;

et que l'administration desdits biens a été confiée à l'administration des domaines, en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 26 juin 1947, le président du tribunal de Marseille a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après indiquées, et qui doivent être réputées ennemies:

Durando (Esprit), 7, rue Séraphin;
Bernardi (Madeleine), femme Eugène Vassal, 75, avenue d'Arenc;
Castellano (Domenica), quartier Mallet, Saint-André;
Bonetto (Giovanni), 24, rue des Economies;
Criscuolo (Francesco), 26, rue Guirlande;
Corsini (Victoria), femme Celso Novellant, 31, rue d'Orient;

Era (Pétronilla), femme Antoine Casella, 25, boulevard Honorine, Saint-Louis;
Delpiano (Giuseppe), 67, boulevard Concorde, Mazargue;
Rinde (Siegfried), 15, boulevard National;
Pupetto (Ettore), 137, rue Nationale, Saint-Marcel;
Bianchi (Louis), maison Olive, Estaque-Rinaux;
Ballico (Attilio), 217, rue Pelletier, Estaque;
Merlo (François), 661, chemin Littoral, Saint-Henri;
Baistrocchi (Violette), campagne la Chapelle-Rose;
Quintavalli (Giuseppe), 26, rue Borde;
Cairello (Jean-Antoine), 97, avenue Troenes, chutes Lavies;
Rolandi (Maria), femme Francesco Beghelli, 3, boulevard Banon;
Pantero (Nello), chemin Saint-Tronc, campagne Justine;
Fantone (Chiaffredo), 8, rue Ernest-Renan;
Barbieri (Ettore), hôtel Roi-René, Aix;
Soos (Joseph), 6, rue Obélisque;
Marchi (Giuseppe), vallon Tuves, Saint-Antoine;
Di Pietro (Ciro), rue Pielau, Estaque;
Melani (Antonio), place Raphaël, Saint-Henri;
Cambria (Giuseppe), 9, boulevard Mostaganem,

et que l'administration desdits biens a été confiée à l'administration des domaines, en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

Par ordonnance en date du 28 juin 1947, le président du tribunal civil de première instance de Marseille a ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de Cecchinel (François), domicilié à Magland (Haute-Savoie).

Par ordonnance en date du 17 juillet 1947, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant aux époux Louis Schneider-Peiffert (Victoria), de nationalité française, ayant demeuré à Knutange, 36, rue de la République.

Par ordonnance en date du 17 juillet 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Bohr (Pierre), de nationalité française par naturalisation, ayant demeuré à Hayange, 7, rue de la Fontaine, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 17 juillet 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Plischke (Henri), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, école des filles, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 17 juillet 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Parissi (Paul), de nationalité allemande, demeurant à Vandervange (Sarre), ayant demeuré à Nilvange, 4, rue Casteinau, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 17 juillet 1947, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Meyer, de nationalité allemande, ayant demeuré à Knutange, 25, rue de la République, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Demandes de changement de nom

Mme Caffot (Hélène), attachée parlementaire, demeurant 22, rue Soufflot, Paris (5e), agissant au nom de ses enfants mineurs, présente une requête au garde des sceaux, à l'effet d'ajouter pour ses enfants: Claude Norot, né le 21 avril 1928, à Belfort; Christiane Norot, née le 6 septembre 1929, à Belfort, le nom de Caffot, sous lequel ils sont connus, à celui de Norot pour s'appeler désormais Caffot-Norot.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1933, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

29 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Comité des fêtes du quartier du Roleur. But: mise sur pied d'attractions et fêtes diverses. Siège social: 112, rue Fagel, Valenciennes.

---

30 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Comité des fêtes de Saint-Waast. But: apporter de la joie et de la gaîté à l'occasion des fêtes de Saint-Waast-le-Haut et venir en aide aux œuvres de bienfaisance. Siège social: école des garçons, Saint-Waast-le-Haut.

---

30 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Association familiale d'éducation et d'enseignement populaires de Wallers. But: enseignement et éducation. Siège social: rue du Presbytère, Wallers.

---

30 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Association familiale d'éducation et d'enseignement populaires de l'école Salle-le-Comte. But: éducation populaire. Siège social: 7, rue Salle-le-Comte, Valenciennes.

---

30 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. Union des chasseurs de la Michaille. But: faire respecter les récoltes et les propriétés, affermer les territoires de chasse, réprimer le braconnage et détruire les nuisibles. Siège social: mairie de Châtillon-de-Michaille.

---

31 juillet 1947. Déclaration à la préfecture d'Arras. Centre-Club d'Ecoivres. But: association sportive. Siège social: centre de formation professionnelle, à Mont-Saint-Eloi.

---

31 juillet 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association d'éducation populaire de Paimpont. But: éducation des enfants de la commune de Paimpont. Siège social: école libre des garçons de Paimpont.

---

31 juillet 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. Société de chasse de Champagne-le-Sec. But: protéger le gibier en période de fermeture, repeuplement. Siège social: mairie de Champagne-le-Sec.

1er août 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. Société de chasse Le Chambon Poyou. But: protection du gibier, son repeuplement, répression du braconnage et destruction des nuisibles. Siège social: le Poyou, à Villedieu.

---

2 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Comité d'action syndicaliste des travailleurs des chemins de fer. But: défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs des chemins de fer. Siège social: 33, rue Pigalle, Paris.

---

4 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. Société communale de chasse de Boisset-Gaujac. But: protection du gibier. Siège social: mairie de Boisset.

---

4 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Union nationale des associations familiales et sociales. But: coordonner l'action des associations familiales et sociales. Siège social: 25, rue de Valois, Paris.

---

6 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association familiale rurale de Balsièges. But: assurer la défense des intérêts familiaux. Siège social: M. Pradeilles, à Balsièges.

---

6 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association familiale rurale de Gabrias. But: assurer la défense des intérêts familiaux. Siège social: M. Pierre Soulier, à Gabrias.

---

6 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association familiale rurale de Bagnols-les-Bains. But: assurer la défense des intérêts familiaux. Siège social: M. Reverset (Alphonse), à Bagnols-les-Bains.

---

6 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association familiale rurale de Saint-Laurent-de-Muret. But: assurer la défense des intérêts familiaux. Siège social: M. Granier (Justin), à Chantegrenouille, par Saint-Laurent-de-Muret.

---

6 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association familiale rurale du Malzieu. But: assurer la défense des intérêts familiaux. Siège social: M. Philippe Caussignac, au Malzieu.

---

7 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Comité de gestion de l'école primaire libre. But: assurer le fonctionnement et l'entretien de l'école libre. Siège social: presbytère de Saint-Sauveur.

---

7 août 1947 Déclaration à la préfecture du Nord. Union de familles nombreuses de Prémesques. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: café de la Mairie, Grand'Place, Prémesques

---

7 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. Société de chasse de Ferrières. But: chasse et protection du gibier. Siège social: mairie de Ferrières

---

8 août 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Association Culture et loisirs de la famille rurale. But: organiser les loisirs et les distractions dans nos villages. Siège social: 1, rue de la Selve, à Lappion.

---

9 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Association communale de chasse La Saint-Hubert Lemps'soise. But: réglementation de la chasse, protection des récoltes. Siège social: café Trollat, à Lemps.

---

9 août 1947. Déclaration à la préfecture de l'Oise. Société des chasseurs de Blicourt. But: exercice et réglementation du droit de chasse, suppression du braconnage, repeuplement et conservation du gibier. Siège social: mairie de Blicourt.

---

9 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association d'éducation populaire de l'école paroissiale de Pierrefitte. But: aider l'école paroissiale de Pierrefitte matériellement et moralement. Siège social: sentier du Clos, à Pierrefitte.

---

9 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Union cycliste de Villetaneuse modifie ses statuts et transfère son siège social de la mairie de Villetaneuse au 79, rue Maurice-Grandcoing, à Villetaneuse.

10 août 1947. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. Association communale de chasse de Chambeugle. But: organisation de l'exercice de la chasse sur la commune. Siège social: mairie de Chambeugle.

11 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. Société d'éducation populaire de Léglantiers. But: travailler à l'éducation morale et intellectuelle de la population rurale, spécialement par le cinéma et le théâtre, pour empêcher la désertion de la campagne. Siège social: chez le président, à Léglantiers.

11 août 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. Groupement de défense des intérêts communaux du quartier du Colombier. But: amélioration des rues, égouts, gaz, électricité. Siège social: 25, rue du Colombier, Carrières-sur-Seine.

11 août 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. Ciné-Club de Meudon-Bellevue. But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique. Siège social: 113, rue de Paris, Meudon.

12 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. Société de chasse de Saint-André-de-Bohon. But: répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, conservation du gibier et amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Saint-André-de-Bohon.

12 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. Amicale des anciens F. F. I. de la région de Clermont. But: grouper les anciens résistants, perpétuer la mémoire des disparus, venir en aide aux membres nécessiteux. Siège social: 13, rue Porte-de-Nointel, Clermont.

12 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association sportive laitière. But: pratique de tous les sports et activités de plein air. Siège social: 8, avenue Mathurin-Moreau, Paris.

12 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement de défense des journaux quotidiens, hebdomadaires, périodiques et publications créanciers des messageries de la presse. But: défense des journaux quotidiens, hebdomadaires, périodiques et publications créanciers des Messageries françaises de la presse. Siège social: 22, rue Bergère, Paris.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Association La Gibovеuse. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Licey-sur-Vingeanne.

13 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. Foyer rural de Berville-sur-Mer. But: éducation, jeux, conférences. Siège social: mairie de Berville-sur-Mer.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association familiale des cuirs et peaux de Rennes. But: défense des intérêts des familles. Siège social: 8, rue Saint-Louis, Rennes.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. Union sportive de la vallée d'Aillant. But: pratique des sports, préparer la jeunesse à la formation prémilitaire. Siège social: mairie d'Aillant-sur-Tholon.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association Institution Jeanne-d'Arc. But: organisation et développement des œuvres catholiques féminines en France et dans l'Union française. Siège social: 18, rue de Billancourt, à Boulogne.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Club phila de Puteaux. But: recherche, étude, classement et échange des timbres-poste. Siège social: 11, impasse des Champs-Moisiaux, Puteaux.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Union des télécommunications. But: étude des problèmes industriels, commerciaux ou techniques intéressant les télécommunications et représentation auprès des pouvoirs publics des industries qui s'y rattachent. Siège social: 13, rue Hamelin, Paris.

13 août 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des entreprises sinistrées de guerre des industries de la construction électrique. But: grouper, coordonner et représenter les intérêts des entreprises sinistrées de la construction électrique, pour tout ce qui concerne les dommages de guerre. Siège social: 11, rue Hamelin, Paris.

14 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Société de Saint-Hubert de Biard. But: défense agricole et cynégétique. Siège social: M. Masteau, à Biard.

14 août 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. Association sportive du bâtiment. But: pratique de tous les sports. Siège social: union locale, rue de la Placette, Beaucaire.

14 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. L'Union des artisans, commerçants, industriels et membres des professions libérales du canton de Sainte-Hermine. But: étude et défense des intérêts généraux de ses adhérents, s'efforcer d'établir et de maintenir des liens de confraternité entre tous ses membres. Siège social: chez le président, à Sainte-Hermine.

14 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Saint-Hubert Baron-Grandvaux. But: défense des intérêts cynégétiques. Siège social: mairie de Baron.

14 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. Syndicat de protection du gibier. But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: hôtel Rougier, à Vinzelles.

14 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. Association des chasseurs de Charnat. But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage. Siège social: café Cathelin, à Charnat.

14 août 1947. Déclaration à la préfecture de l'Oise. La Farandole. But: pratique de l'art chorégraphique et dramatique, entr'aide sociale sous la forme du concours le plus large aux sociétés d'entr'aide. Siège social: chez le président, à Beauvais.

14 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. Société de chasse de Brassy. But: réglementation de la chasse, répression du braconnage. Siège social: mairie de Brassy.

14 août 1947. Déclaration à la préfecture du Finistère. Association familiale de l'Union des femmes françaises de Guilvinec. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: école des filles de Guilvinec.

16 août 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. Association d'éducation populaire de Saint-Amour. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres de Saint-Amour. Siège social: M. Megard (Henri), négociant, à Saint-Amour.

17 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. Syndicat des chasseurs et propriétaires de Valette. But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Valette.

18 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Amicale des anciens du génie. But: possibilité aux anciens du génie de se retrouver, de se réunir, de s'entr'aider et d'entretenir entre eux une intime liaison de franche camaraderie. Siège social: 13, rue Amiral-Bruix, Boulogne-sur-Mer.

18 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. Aéro-Club de Montdidier. But: pratique et développement des sports aériens. Siège social: mairie de Montdidier.

19 août 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. Comité d'intérêts du quartier des Goudes et Callelongue. But: défense des intérêts des habitants du quartier. Siège social: bar-tabac Olive, avenue Alexandre-Delabre, les Goudes, Marseille.

19 août 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. Société de chasse de Sartrouville. But: réglementation de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: 85, rue Saint-Germain, Sartrouville.

20 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. Association communale de protection, de défense agricole et de chasse de Verneuil-Moustiers. But: réglementation de la chasse. Siège social: mairie de Verneuil-Moustiers.

20 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. Association familiale et rurale de Commarin. But: étude et défense des intérêts matériels et moraux des familles, organisation des loisirs. Siège social: salle des fêtes de Commarin.

20 août 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. Amicale des anciennes élèves et des parents d'élèves du pensionnat du Sacré-Cœur. But: aide aux veuves du pensionnat. Siège social: rue de l'Oratoire, à Amiens.

20 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Sporting-Club d'Ennery. But: pratique du football. Siège social: 6, rue des Moutiers, à Ennery.

21 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. Amicale des chasseurs de Dange. But: protéger la chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie de Dange.

21 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. Association familiale rurale de Saint-Jans-Cappel. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Saint-Jans-Cappel.

21 août 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. Groupement des chasseurs de Bersée. But: la chasse. Siège social: café Delplanque, rue de l'Église, Bersée.

21 août 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Amicale des musiciens de jazz. But: entretenir les bonnes relations entre les musiciens du jazz et leur venir en aide. Siège social: bar des Courriers, 2, place du Changil, Clermont-Ferrand.

22 août 1947. Déclaration à la préfecture du Doubs. Amicale des chasseurs de Lavans-Voirres et Echevannes. But: protection du gibier, repeuplement, aide envers les sociétaires, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Lavans-Vuillafans.

22 août 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. Le Pharmacien en Afrique française. But: édition d'un journal à caractère scientifique et corporatif. Siège social: conseil régional de l'ordre des pharmaciens, 2, rue Auber, Alger.

23 août 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. Dynamo-Cité-Sports. But: football association et culture physique. Siège social: bar des Cités, 66, rue Sainte-Perpétue, Nîmes.

23 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. Les Mouettes. But: éducation physique, basket-ball, volley-ball. Siège social: collège de jeunes filles de Bergerac.

23 août 1947. Déclaration à la préfecture du Cantal. Syndicat des chasseurs et propriétaires de Saint-Jacques-des-Blats. But: repeuplement, amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Saint-Jacques.

25 août 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Société communale de la chasse de Chazemais. But: grouper les chasseurs de la commune, réprimer le braconnage, faciliter le repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Chazemais.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1947: page 7827, 2e colonne, au lieu de: « Centre populaire J.-B.-Charcot », lire: « Centre polaire J.-B.-Charcot ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.